

VILLE DE BARR

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

du 5 mars 2026 à 19 h 30 en l'Hôtel de Ville de BARR

Sous la présidence de Madame Nathalie KALTENBACH, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2026, s'est réuni à la Mairie de Barr en séance ordinaire.

Étaient présents : Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Claude BOEHM, Mme Florence WACK, M. Gérard ENGEL, Mme Anémone KOFFEL, M. Hervé WEISSE, Adjointes au Maire,

M. Gérard GLOECKLER, M. Jean-Luc GERSTENMEYER, Mme Laure RUZZA, M. Saadene DELENDI, M. Philippe FOISSET, Mme Assia SCHULTZ, Mme Laure KOPP-BRUSSIEUX, M. Olivier MESSMER, Mme Dilek YAGIZ, Mme Angèle KLEINMANN, Mme Ferda ALICI, M. Eric GAUTIER, M. Bertrand REUSCHLE, Mme Alexandra DEBAISIEUX, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Daniel HERING qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, Mme Sandrine KRIEGER qui a donné procuration à M. Gérard GLOECKLER, M. Gökay AKBAYRAK.

Absents non excusés : M. Angelo ERRERA-MULLER, M. Pierre-Yves ZUBER.

M. Olivier HOERDT, Directeur Général des Services, assiste à la séance, sur prescription de Madame la Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

ORDRE DU JOUR

- **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- **ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**
- 1. **DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER - EXERCICE PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**
- 2. **DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL - DECLARATION DE CESSION - EXERCICE PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**
- 3. **INFORMATION - TRANSPARENCE SUR LES INDEMNITES DES ELUS**
- 4. **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES PAR LA VILLE DE BARR**
- 5. **COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 - ADOPTION**
- 6. **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025**

7. FISCALITE DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026
8. FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026 - AUTORISATION
9. BUDGET PRIMITIF 2026 - ADOPTION
10. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2026
11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - EXERCICE 2026
12. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES - EXERCICE 2026
13. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES ET ŒUVRES CARITATIVES - EXERCICE 2026
14. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES D'INTERET GENERAL - EXERCICE 2026
15. TARIFS MUNICIPAUX - FIXATION
16. OPERATION FONCIERE - REGULARISATION PARCELLE CADASTREE SECTION 25 - N° 336 SISE RUE DE L'ALTENBERG (GERDAN)
17. PROMOTION DE L'IDENTITE ARCHITECTURALE ET URBAINE LOCALE - OCTROI DE SUBVENTION

DIVERS ET COMMUNICATIONS

PRÉAMBULE

Madame la Maire :

Mesdames, Messieurs, chers collègues – je salue également les services ainsi que notre DGS –, chères Barroises, chers Barrois, je vous remercie d'être présents ce soir pour ce dernier Conseil municipal de mandat, avec un point majeur à l'examen qui est celui des budgets.

En préambule, nous aurons une intervention d'Enzo qui est le coordonnateur communal du recensement et qui va nous faire un retour sur le recensement qui vient de s'achever.

Enzo :

Bonsoir à tous. Comme vous le savez, en ce début d'année, Barr a organisé son recensement de la population. Le dernier recensement avait eu lieu en 2020. Pour rappel, pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans et pour les communes de plus de 10 000 habitants, il a lieu tous les ans sur un échantillon de la population. Pour ce recensement, j'étais en charge de la coordination et je vais vous faire un premier bilan du recensement ; il n'est pas encore définitif, mais j'y reviendrai un peu après.

Pour remettre un peu de contexte, pourquoi un recensement de la population ? Pour trois raisons principales :

- Premièrement, pour déterminer les populations de référence de la France et de ses circonscriptions administratives : le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir ce qu'on appelle la population de référence. Cela permet également de fournir des informations sur les caractéristiques de la population – l'âge, la profession, les moyens de transport utilisés ou encore les conditions de logement.
- Deuxièmement, cela permet de définir les moyens de fonctionnement des communes puisque de ces chiffres découle la participation de l'État au budget de la commune – ce qu'on appelle la dotation globale de fonctionnement qui est calculée en grande partie sur la population de référence.
- Troisièmement, c'est une aide pour la collectivité pour prendre des décisions, puisque toutes ces statistiques permettent une connaissance du territoire. C'est notamment une aide pour tout ce qui est équipements collectifs et la mise en place d'équipements collectifs.

Concernant le cadre juridique, le recensement est sous la responsabilité de l'État. C'est la loi démocratie de proximité de 2002 qui répartit les rôles. On a deux rôles bien distincts, celui de l'INSEE et celui de la commune :

- L'INSEE organise et contrôle le recensement, fixe la méthode du recensement – notamment le protocole de collecte et les dates –, liste les communes concernées par le décret annuel puisque toutes les communes ne feront pas le recensement la même année, contrôle le bon déroulement de la collecte – chaque commune a un superviseur de l'INSEE – et publie les populations de référence chaque année.
- Pour les communes, le rôle est la préparation et la réalisation de la collecte. Elles prévoient les moyens matériels et humains nécessaires et notamment le recrutement des agents recenseurs, réalisent une tournée de reconnaissance des adresses à recenser et réalisent la collecte sur le terrain.

Cette année, le recensement a commencé le 15 janvier et s'est terminé le 14 février. Nous avons eu une semaine de prolongation afin d'avoir un taux de réponses plus élevé, donc ça a été prolongé jusqu'au 21 février.

Concernant la collecte, la ville de Barr a été découpée en 14 districts, du district 26 au district 39. Ce découpage réalisé par l'INSEE était déjà le même en 2020. Nous avons environ 250 logements recensés par district et pour chaque district, nous avons un agent recenseur. Vous voyez ici une photo des agents recenseurs ; ce sont des personnes que vous avez sûrement dû croiser dans les dernières semaines si vous vous êtes promenés à Barr. J'en profite pour remercier les agents recenseurs pour le travail qui a été accompli, pour leur disponibilité et pour leur engagement parce que c'est un travail qui n'est quand même pas facile, d'autant plus que la météo n'a pas été de la partie en ce début d'année. Donc, je tiens à les remercier, surtout que nous n'avons eu que des bons retours sur les agents recenseurs. Je remercie également la population barroise car j'ai eu de très bons retours de la part des agents recenseurs, notamment pour l'accueil qui leur a été réservé. Grâce à leur travail, nous sommes arrivés à un peu moins de 95 % de réponses.

Concernant les chiffres et ce que nous pouvons ressortir pour l'instant du recensement de la population, nous avons ici les résultats de la commune du district 26 au district 39. Je ne vais pas détailler tout le tableau par districts parce que cela va être assez long, mais nous allons prendre par exemple le premier district qui est le district 26, et je vais détailler chaque colonne pour que cela soit un peu plus clair :

- Nous avons tout d'abord le nombre d'adresses correspondant à chaque district, soit 238 adresses pour le district 26 qui correspond à la rue de la Vallée.
- Nous avons ensuite le nombre de logements qui ont été recensés, soit 304. Donc, il y a plus de logements que d'adresses puisque pour certaines adresses, on a plusieurs logements.
- Ensuite, il y a tout ce qui est résidence principale papier, à savoir tous les habitants qui ont répondu avec le formulaire papier. Nous avons eu 33 feuilles de logement et 56 bulletins individuels, soit le nombre de personnes.
- Nous avons ensuite les réponses par internet : les personnes sont connectées avec leur code sur le site le-recensement-et-moi.fr. Là, nous avons eu 222 feuilles de logement et 551 bulletins individuels.

- Nous avons ensuite la colonne des feuilles de logement non enquêtées : ce sont les logements pour lesquels les agents recensés n'ont pas eu de réponses, soit pour indisponibilité, soit pour refus. Nous n'en avons eu que très peu, mais nous en avons eu : il y a eu 21 logements dans ce cas, ce qui correspond à une quarantaine de personnes. Nous n'avons pas de chiffres précis puisque ce sont des logements que nous n'avons pas recensés, mais c'est l'agent recenseur qui faisait une estimation du nombre d'habitants dans le logement. Nous avons souvent eu la chance que les voisins connaissent leurs voisins, donc ils savent à peu près combien de personnes vivent dans le logement et nous arrivons quand même à avoir des résultats assez proches.

- Ensuite, nous avons tout ce qui est résidences non principales : ce sont les logements occasionnels – souvent des Airbnb –, les résidences secondaires et les logements vacants. Ce tableau fait le détail de toutes ces colonnes pour chacun des districts.

Nous avons ensuite le bordereau de la commune qui nous donne le chiffre global : nous sommes à 3 159 résidences principales qui ont été recensées, 75 logements occasionnels, 70 résidences secondaires et 369 logements vacants, ce qui fait un total de 3 674 logements.

Au niveau de la population, nous arrivons à 6 770 personnes qui ont été recensées, mais ce n'est pas le chiffre définitif puisqu'il faut ajouter les feuilles de logement non enquêtées, soit environ 300 personnes, ce qui monte à 7 070. Il faut ensuite ajouter tout ce qui n'est pas recensé par les agents recenseurs, mais directement par l'INSEE. Ce sont notamment les communautés ; les communautés au sens de l'INSEE, c'est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commune. Ce sont par exemple les EHPAD ou les logements à la gendarmerie qui vont être ajoutés à ce chiffre-là. Nous aurons les résultats définitifs dans 6 à 8 mois puisque tout est traité par l'INSEE, mais on arriverait à environ entre 7 300 et 7 500 habitants à Barr.

Madame la Maire :

Merci, Enzo. Y a-t-il des questions ? Avec le chiffre annoncé, nous saurons si nous avons une relative stabilité ou une toute légère augmentation, mais en fait, nous n'avons pas vraiment évolué en termes de population depuis le dernier recensement. Merci beaucoup. J'en profite pour remercier encore une fois les agents recenseurs qui ont effectivement fait un superbe travail. Nous avons eu l'occasion avec Florence de les recevoir tous ensemble la semaine dernière et vous en avez peut-être croisé aussi quelques-uns dans les rues de Barr. Ils ont fourni un travail acharné à aller, aller à nouveau, et encore une fois frapper aux portes des gens qui ont un peu de mal à remplir les dossiers ou qui montrent un peu de réticence dans un premier temps. Certains ont fait des kilomètres pour venir, car il n'y avait pas que des Barrois. Et surtout, un grand merci à Enzo qui a mené sa mission avec beaucoup de talent, parce que cela nécessite une très grande organisation. Il a fallu trouver des agents recenseurs et il a fallu faire en sorte qu'ils restent jusqu'au bout parce que c'est une mission qui n'est pas facile, et tu as mené ça avec efficacité. Ta mission prend fin à la fin du mois ?

Enzo :

C'est ça.

Madame la Maire :

Merci beaucoup, en tous les cas, pour ces quelques mois de présence à la Ville de Barr.

[Applaudissements]

Madame la Maire :

Pour la suite, je propose que Gérard GLOECKLER soit notre secrétaire de séance, et je te propose de vérifier tout de suite le quorum de la liste de présence.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité, en début de séance, à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Gérard GLOECKLER pour remplir cette fonction.

(M. Gérard GLOECKLER demande à tous les participants de confirmer leur présence oralement et note l'absence de M. Jean-Daniel HERING qui a donné procuration à M. Gérard ENGEL, Mme Sandrine KRIEGER qui a donné procuration à M. Gérard GLOECKLER, M. Gökyak AKBAYRAK, M. Angelo ERRERA-MULLER, M. Pierre-Yves ZUBER.)

Madame la Maire :

Merci beaucoup, Gérard. Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'ouvrir officiellement la séance et de passer à l'examen de l'ordre du jour. J'en profite pour remercier les services qui ont fait toute la préparation, et chacun d'entre vous également pour la qualité des échanges que nous avons en Commissions réunies. Comme toujours, notre responsabilité collective est d'aborder ces décisions avec sérieux, clarté et transparence, dans le respect du débat démocratique. Je passe donc en revue les différents points à l'ordre du jour, comme nous en avons l'habitude maintenant. Si nous retenons un point, nous procéderons au vote après sa présentation et sinon, nous procéderons immédiatement au vote.

Le premier vote pour lequel je vous sollicite – et là, il n'y a pas à retenir ou non le point –, c'est le **procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre**. Vous l'avez eu, vous en avez pris connaissance. Avez-vous des remarques ? Très bien, je passe au vote. Qui est contre ? Quelqu'un s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEILS MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 Décembre 2025, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire :

Points d'information :

1. Le droit de préemption urbain porte sur les déclarations d'intention d'aliéner. Dans le cadre de la délégation qui est donnée au Maire, aucune préemption n'a été exercée sur ces dossiers. Il s'agit simplement d'une information au Conseil municipal.

2. Droit de préemption commercial : comme pour le droit de préemption urbain, il s'agit d'un compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire. Là non plus, pas de délibération à adopter.

3. Le point qui concerne la **transparence sur les indemnités des élus** ne fait pas l'objet d'un vote. En revanche, il s'agit d'un porter à connaissance et nous vous le présenterons tout à l'heure.

Points soumis à délibération :

4. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2025 : comme chaque année, la commune présente le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur l'exercice précédent. Cette délibération vise à approuver ce bilan qui retrace l'ensemble des opérations foncières effectuées par la Ville l'année passée. Est-ce que quelqu'un souhaite retenir ce point ? Non. Cette fois, il y a bien un vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, merci.

5. Compte financier unique qui concerne l'adoption du compte financier 2025 : c'est le document retraçant l'ensemble de l'exécution budgétaire de la commune pour l'année écoulée, qui regroupe le compte administratif et le compte de gestion. Celui-ci, je vous propose évidemment de le retenir, ainsi que quelques points suivants.

6. Affectation du résultat 2025 : nous retiendrons ce point.

7. Fiscalité directe locale avec la fixation du taux pour 2026 : retenu de manière obligatoire.

8. Fongibilité des crédits en M57, qui vise à autoriser le principe de fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature : c'est un peu technique. En fait, elle permet au Maire d'effectuer des ajustements entre chapitres budgétaires en cours d'exercice. Est-ce que quelqu'un souhaite retenir ce point ? Non. Quelqu'un est contre l'adoption ? S'abstient ? Merci, à l'unanimité.

9. Budget primitif 2026 : je ne vous pose pas la question puisque nous allons retenir ce point.

10. Subventions concernant les associations culturelles afin de soutenir l'activité culturelle locale et le dynamisme associatif de notre commune : retenu.

11. Subventions aux associations sportives pour accompagner les clubs dans leurs actions en faveur de la pratique sportive et de la vie associative : retenu.

12. Subventions aux associations scolaires pour accompagner les initiatives pédagogiques qui sont menées au bénéfice des élèves : retenu.

13. Subventions aux associations sociales et aux œuvres caritatives pour soutenir les structures qui interviennent dans le domaine de la solidarité et de l'aide aux personnes : retenu.

14. Subventions à diverses associations et structures d'intérêt général : retenu.

15. Tarifs municipaux visant à mettre à jour la liste des tarifs municipaux applicables aux différents services et équipements de la ville, afin d'assurer une cohérence entre les coûts de fonctionnement et les tarifs pratiqués : quelqu'un souhaite retenir ce point ? Non. Qui est contre ? S'abstient ? Adopté, merci.

16. Opération foncière pour une parcelle située rue de l'Altenberg et qui correspond à une emprise déjà affectée à la voirie : en fait, la délibération vise à formaliser simplement cette régularisation afin de sécuriser la situation juridique du domaine public. Quelqu'un souhaite retenir le point ? Qui est contre ? S'abstient ? Adopté, merci.

17. Promotion de l'identité architecturale : c'est la subvention qui est versée pour la rénovation respectueuse du patrimoine et du caractère architectural de la ville. Souhaitez-vous retenir ce point ? Oui, retenu.

N° 01 / 05-III-2026 COMMUNICATIONS - EXERCICES PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 CGCT

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER PRESENTEES
67021-016-2026-03-05-11**

Madame la Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

9/2026	Section 03 Parcelle(s) 120	3 Quai de l'Abattoir Lieudit « LA VILLE »	1,09 are(s)
10/2026	Section 11 Parcelle(s) 263	Route de Strasbourg Lieudit « LA VILLE »	27,46 are(s)
11/2026	Section 25 Parcelle(s) 661/677	16 rue des Sarments Lieudit « ZIMMERBERG »	1,96 are(s)
12/2026	Section 02 Parcelle 90	23 rue des Cigognes Lieudit « LA VILLE »	0,83 are(s)
13/2026	Section 25 Parcelle 567	50 rue de la Fontaine Lieudit « ZIMMERBERG »	12,96 are(s)
14/2026	Section 22 Parcelle(s) 302, 396, 398, 400, 402, 527, 528, 529, 559, 560	13 rue de la Vallée St Ulrich Lieudit « HINTERER FREIBERG »	56,77 are(s)
15/2026	Section 26 Parcelle(s) 240, 242, 272	71 rue de l'Altenberg Lieudit « STRANGMATTEN »	10,67 are(s)

NON SOUMIS A DELIBERATION

**N° 02 / 05-III-2026 COMMUNICATIONS - EXERCICES PAR LE MAIRE DE LA
DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 CGCT**

**DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL – DECLARATION DE
CESSION**

67021-016-2026-03-05-12

Madame la Maire a renoncé à exercer sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

N°067 021 25 D0003	Fonds de commerce : laverie automatique	32 rue du Collège, 67140 BARR
--------------------	--	-------------------------------

NON SOUMIS A DELIBERATION

N° 03 / 05-III-2026 INFORMATION : TRANSPARENCE SUR LES INDEMNITES DES ELUS
67021-016-2026-03-05-13

Madame la Maire :

Passons maintenant à la **transparence sur les indemnités des élus**, puisque l'obligation de transparence est prévue par la loi pour présenter le tableau récapitulatif des indemnités qui sont versées aux élus siégeant au Conseil municipal. Comme vous pouvez le constater, le taux applicable maximal pour l'indemnité du Maire est de 55 %. Nous avons à l'époque souhaité limiter ce taux et maximiser à 53,20 % pour le Maire avec la majoration cantonale, donc un montant brut de 2.514,82 €. Ensuite, du premier au sixième Adjoint puisque nous avons limité à six Adjoints – je vous rappelle que la Ville de Barr aurait la possibilité d'avoir huit Adjoints –, nous avons opté non pas pour le taux maximal de 22 %, mais de 21,3 %, ce qui représente avec la majoration cantonale 1.006,87 € brut par Adjoint. Enfin, l'indemnité du Conseiller municipal délégué s'élève à 4,4 % de l'indice et représente 180,86 € par mois brut. Il ne reste pas grand-chose après, mais on appelle cela du bénévolat. Je vous remercie.

Rapport :

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement et à la proximité dispose que les communes établissent chaque année un état des indemnités des élus siégeant au conseil municipal.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Bénéficiaires	Taux maximum autorisé (selon strate de référence) en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (en % de l'indice 1027)	Taux voté par le conseil municipal (en % de l'indice 1027)	Majoration chef-lieu de canton (en %)	Taux d'indemnité après application éventuelle de majoration (en % de l'indice brut)	Montant brut au 01/01/2026
Maire Mme KALTENBACH	55 %	53,20 %	+15%	61,18 %	2 514,82 €
1 ^{ère} Adjointe Mme COLAS-SCHOLLY	22 %	21,30 %	+15%	24,49 %	1 006,87 €
2 ^{ème} Adjoint M. BOEHM	22 %	21,30 %	+15%	24,49 %	1 006,87 €
3 ^{ème} Adjointe Mme WACK	22 %	21,30 %	+15%	24,49 %	1 006,87 €
4 ^{ème} Adjoint M. ENGEL	22 %	21,30 %	+15%	24,49 %	1 006,87 €
5 ^{ème} Adjointe Mme LEROY-KOFFEL	22 %	21,30 %	+15%	24,49 %	1 006,87 €
6 ^{ème} Adjoint M. WEISSE	22 %	21,30 %	+15%	24,49 %	1 006,87 €
Conseiller délégué : M. Gérard GLOECKER	/	4,40 %	/	4,40 %	180,86 €
Enveloppe globale indemnitaire:	187,00%	185,40%			

Les montants sont susceptibles d'évoluer en cours de mandat en fonction de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Cette fixation d'indemnité a fait l'objet d'une délibération en date du 04 août 2025.

En respect des dispositions prévues à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT, cet état ne fait pas l'objet d'un vote.

NON SOUMIS A DELIBERATION

**N° 04 / 05-III-2026 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
OPEREES PAR LA VILLE DE BARR
67021-016-2026-03-05-14**

Rapport :

Il est rappelé qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2025 sur le territoire de la commune de BARR.

Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune.

Les cessions réalisées par la Ville de BARR sur l'année 2025, pour un montant total de 91.844,00 €, sont les suivantes :

- La cession de l'immeuble sis 18 rue des cigognes au profit de Monsieur OZTURK, d'un montant de 71.000,00 €, par acte de vente en date du 30 avril 2025,
- La cession d'une emprise de chemin rural, sis Route du Hohwald au profit de Monsieur RENO, d'un montant de 20.844,40 €, par acte de vente en date du 23 septembre 2025,

L'acquisition réalisées par la Ville de BARR sur l'année 2025, pour un montant total de 520.200,00 € est la suivante :

- L'acquisition du camping Saint Martin auprès du Conseil de Fabrique de la Paroisse Catholique Saint Martin de BARR, d'un montant de 520.200,00 €, par acte de vente en date du 10 juillet 2025,

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan susmentionné.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1, et L.2542-26,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

CONSIDERANT que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

CONSIDERANT que ce bilan doit être annexé au compte financier unique de la Commune,

CONSIDERANT l'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2025,

CONSIDERANT l'état des acquisitions immobilières intervenues sur l'exercice 2025,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville de BARR pour l'année 2025,

Ville de BARR

Séance du 5 mars 2026

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer, au nom de la Ville de BARR, les actes légaux de cession et tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

**N° 05 / 05-III-2026 COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 -
ADOPTION
67021-016-2026-03-05-15**

Madame la Maire :

Nous en arrivons au point soumis à délibération avec le **compte financier unique**. Je donne la parole à Gérard GLOECKLER.

Gérard GLOECKLER :

Merci, Madame la Maire. Lors du dernier Conseil municipal du 24 février, je vous avais présenté en détail les réalisations de l'exercice 2025. L'ensemble des chiffres qui vous ont été présentés lors du DOB sont les mêmes au centime près. Je vous propose donc de vous rappeler les grandes masses, mais d'être plus synthétique que lors de la dernière séance.

Les résultats définitifs de l'année 2025 se présentent de la sorte :

- Pour la section de fonctionnement : dépenses 8.830.881 €, recettes 10.650.896 €, ce qui nous donne un résultat de 1.820.014 € – je vous fais grâce des centimes. Nous devons affecter ce montant de 1.820.014 € par délibération qui représente l'excédent de fonctionnement.
- S'agissant des dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 3.028.287 € en 2025. Les principales opérations de 2025 concernent le nouveau parvis de l'école des Vosges qui est situé rue Altgass pour 546.549 € et les travaux en cours concernant l'extension du poste de la police municipale pour 365.551 €. Donc : dépenses 3.028.287 €, recettes 6.585.770 €, résultat 3.557.483 €.
- Les dépenses réelles d'investissement cumulées entre 2000 et 2025 s'élèvent à 15.264.605 €. Comme vous le savez, tous ces projets ont été financés sans aucune augmentation des taux d'imposition de la part de la Ville de Barr. Cela nous donne ainsi au total pour l'exercice 2025 : dépenses globales 11.859.168 €, recettes globales 17.236.666 € et un résultat de 5.377.497 €.

Avant de procéder au vote, j'invite Madame la Maire à bien vouloir sortir de la salle pour que l'ensemble de l'Assemblée puisse délibérer sur ce sujet.

[Madame la Maire quitte la salle]

Gérard GLOECKLER :

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour, tout le monde ? Adopté à l'unanimité.

Rapport :

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte financier unique est un document budgétaire obligatoire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif depuis le 1^{er} janvier 2026.

Le document établi au titre du compte financier unique comprend l'intégralité des dépenses et des recettes de l'exercice 2025, divisées en chapitres, articles et opérations d'équipement. La maquette et les annexes réglementaires sont jointes au présent rapport. Il se présente ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 739 569,37	8 374 657,24	12 114 226,61
	Recettes réalisées	2 173 650,97	9 142 364,72	11 316 015,69
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	8 151 688,62	9 883 188,62	18 034 877,24
	Dépenses réalisées	3 028 287,01	8 830 881,70	11 859 168,71
	Restes à réaliser	2 192 083,38	0,00	2 192 083,38
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-854 636,04	311 483,02	-543 153,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	4 412 119,25	1 508 531,38	5 920 650,63
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent /déficit	3 557 483,21	1 820 014,40	5 377 497,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-2 192 083,38	0,00	-2 192 083,38
Résultat cumulé	Excédent /déficit	1 365 399,83	1 820 014,40	3 185 414,23

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

CONSIDERANT que M. Gérard GLOECKLER, doyen, a été désigné(e) pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

CONSIDERANT que Mme la Maire, s'est retirée en quittant la salle de séance pour laisser la présidence à M. Gérard GLOECKLER pour le vote du compte financier unique,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le compte financier unique 2025

Gérard GLOECKLER :

Nous pouvons demander à Madame la Maire de revenir.

[Retour de Madame la Maire]

Monsieur Gérard GLOECKLER informe Madame le Maire que le vote a été adopté à l'unanimité.

N° 06 / 05-III-2026 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025
67021-016-2026-03-05-16

Gérard GLOECKLER :

Nous passons à la diapo suivante qui montre l'**affectation du résultat de l'exercice 2025**. Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du CFU. Le compte financier unique 2025 de la Ville de Barr fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1.820.014 €
- Un excédent d'investissement de 3.557.483 €.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement : 1.820.014 €
- Résultat d'investissement reporté – excédent : 3.557.483 €.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Nous votons pour, donc adopté à l'unanimité.

Rapport :

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Le CFU 2025 de la Ville de Barr fait apparaître :

- | | |
|--|----------------|
| ▪ un excédent de fonctionnement de : | 1 820 014,40 € |
| ▪ un déficit reporté de : | 0,00 € |
| ▪ soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 1 820 014,40 € |
| ▪ un excédent d'investissement de : | 3 557 483,21 € |

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT :	1 820 014,40 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	1 820 014,40 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) - EXCEDENT :	3 557 483,21 €

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

CONSTATANT que le CFU fait apparaître :

▪ un excédent de fonctionnement de :	1 820 014,40 €
▪ un déficit reporté de :	0,00 €
▪ soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 820 014,40 €
▪ un excédent d'investissement de :	3 557 483,21 €

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

▪ RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT :	1 820 014,40 €
▪ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00 €
▪ RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	1 820 014,40 €
▪ RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) - EXCEDENT :	3 557 483,21 €

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**N° 07 / 05-III-2026 FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX
D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026
67021-016-2026-03-05-17**

Gérard GLOECKLER :

Nous passons à la diapositive suivante des finances : **fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition pour l'année 2026**. Comme depuis le début du mandat, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau actuel. Contrairement à de nombreuses autres communes, la Ville n'a pas augmenté ses taux d'imposition sur le mandat malgré les difficultés successives qui ont touché l'ensemble des communes de France avec le Covid et la crise énergétique, entre autres. Ainsi, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de les reconduire à l'identique, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,47 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,6 %.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose à nouveau de passer au vote : qui s'abstient ? Qui vote contre ? Là aussi, adopté à l'unanimité.

Madame la Maire :

Merci Gérard.

Rapport :

Par délibération du 31 mars 2025, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter les taux des impôts.

De la même manière, pour 2026, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de les reconduire à l'identique à savoir :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 29,22 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 62,47 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 23,60 %

Délibération :

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026

FIXE définitivement les taux d'imposition 2026 de la façon suivante :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 29,22 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 62,47 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 23,60 %

**N° 08 / 05-III-2026 FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026 -
AUTORISATION
67021-016-2026-03-05-18**

Rapport :

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manoeuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le conseil municipal de Barr a adopté par la délibération du 16 octobre 2023 le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la ville.

Dans son article L. 5217-10-6, le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à réaliser des virements de crédits dans les conditions définies au sein du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération :

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales

VU l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

CONSIDERANT le conseil municipal de Barr a adopté par la délibération du 16 octobre 2023 le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

AUTORISE Madame la Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**N° 09 / 05-III-2026 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026
67021-016-2026-03-05-19**

Madame la Maire :

Je reprends la parole pour entamer le **budget primitif 2026**. Avant d'entrer dans les délibérations budgétaires, je voulais vous rappeler très simplement comment fonctionne le budget d'une commune. Je le fais assez régulièrement, mais comme ça n'a lieu qu'une seule fois par an...

Il faut imaginer le budget de la Ville comme étant la feuille de route financière de l'année et avant de pouvoir engager quelque dépense que ce soit, il faut que le Conseil municipal ait autorisé cette dépense en votant la ligne correspondante dans le budget. Sans cela, la commune n'a tout simplement pas le droit de payer. Chaque année, la loi fixe un calendrier aux collectivités et nous devons voter le budget de l'année en cours en début d'année. Ce n'est pas une date que la commune choisit librement, mais il y a une règle nationale qui s'applique à toutes les collectivités et donc, nous votons le budget aujourd'hui.

Ce budget se compose en deux grandes parties. Au bout de six ans, je pense que vous êtes au fait des choses, mais cela permet d'expliquer à tout le monde, parce que nous allons passer en revue un certain nombre de tableaux. Dans les deux grandes parties, il y a d'abord le fonctionnement qui comprend tout ce qui permet à la Ville de fonctionner au quotidien : les agents, l'entretien des bâtiments, l'énergie, les services municipaux, le soutien aux associations

par exemple. Ensuite, il y a l'investissement : ce sont les dépenses qui construisent l'avenir, les travaux, les équipements, les aménagements, les projets qui améliorent durablement la ville.

Avant de voter le budget de l'année qui commence, nous devons aussi regarder ce qui s'est passé l'année précédente et c'est ce que nous venons de faire. C'est le rôle de ce CFU – le compte financier unique – qui est en quelque sorte le bilan de l'année écoulée, montrant ce qui a été réellement dépensé et ce qui a été réellement perçu, et cela de manière simple. Une fois que ce bilan a été validé – ce que nous venons de faire –, nous avons pu affecter le résultat et nous allons pouvoir voter le budget de l'année qui autorisera la commune à engager les dépenses nécessaires pour continuer à faire fonctionner les services et poursuivre les projets.

Comme cela vous avait été indiqué lors de la séance du débat d'orientations budgétaires, le principal objectif de l'année 2026 s'inscrit dans un contexte particulier puisqu'il est marqué par le renouvellement du Conseil municipal. Il s'agira donc prioritairement d'assurer l'achèvement des investissements qui sont déjà engagés et de garantir la continuité du service public. Compte tenu du calendrier électoral, le budget primitif 2026 a été élaboré dans une logique de gestion responsable et de transition. Il pourra faire l'objet évidemment, si besoin, d'une décision budgétaire modificative après les élections municipales, si la nouvelle équipe municipale souhaite ajuster les orientations budgétaires en fonction de son projet de mandat. Aucun projet structurant ne sera ainsi lancé avant l'installation du nouveau Conseil municipal. Voilà pour le préambule de ce budget primitif 2026. Je cède la parole à Gérard GLOECKLER, qui est notre Conseiller délégué aux finances, pour vous présenter les principaux axes retenus pour 2026.

Gérard GLOECKLER :

Merci, Madame la Maire. L'équipe en place ayant la responsabilité d'assurer la continuité des services municipaux, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

- Charges à caractère général : 2.823.000 €
- Charges de personnel : 3.652.000 €
- Atténuations de produits : 486.555 €
- Autres charges de gestion courante : 933.500 €
- Charges financières : 70.000 €

Un point à retenir pour les dépenses : il est anticipé une baisse des dépenses des charges à caractère général grâce à la fin des contrats gaz qui avaient dû être contractés au moment de la guerre en Ukraine. Depuis le 1^{er} janvier 2026, la Ville dispose d'un nouveau marché de gaz bien moins onéreux que le précédent. La réduction des coûts ne se fera toutefois pleinement ressentir qu'en 2027. La période de 2025, sous l'ancien contrat gaz, devra être payée sur l'exercice 2026.

Concernant les recettes, à ce jour, elles sont estimées de la sorte :

- Excédent de fonctionnement : 1.820.014 €
- Atténuations de charges : 100.000 €
- Produits des services : 273.750 €
- Impôts et taxes : 758.341 €
- Fiscalité locale : 4.520.000 €
- Dotations : 1.405.000 €
- Autres produits : 326.000 €
- Produits financiers : 674.000 €.

Comme vu ensemble lors du DOP, le principal point à retenir concernant les recettes est la forte baisse des dotations de l'État, en particulier de la dotation de solidarité rurale (DSR) cible du fait que Barr est en train de sortir des 10 000 communes les plus fragiles de France.

Avez-vous des questions sur la section de fonctionnement ?

Madame la Maire :

Je voudrais juste intervenir parce qu'on termine sur cette DSR qui est quand même un point important méritant d'être signalé. Nous en avons déjà parlé et Philippe FOISSET était intervenu lors du débat d'orientations budgétaires sur cette baisse des dotations, parce qu'une diminution significative doit être anticipée, notamment du fait de cette sortie progressive du dispositif de dotation solidarité rurale cible. Je rappelle que cette évolution résulte d'indicateurs nationaux tenant compte du potentiel financier, du revenu moyen, et elle a un impact concret sur les marges de manœuvre de la commune. Cela nous oblige à une vigilance renforcée, parce que ce sont des baisses malheureusement pérennes qui viennent directement affecter notre capacité à financer l'action publique. Je pense que c'est vraiment un point qu'il faut soulever et dont il faut être conscient.

Gérard GLOECKLER :

Nous passons à la dernière diapo sur le budget primitif 2026. Lors du DOB, nous avons projeté ces mêmes dépenses d'investissement prévues pour 2026. Les deux principaux postes de dépense sont des projets déjà lancés et en cours d'achèvement : l'extension du poste de police municipale et la création du parc Saint-Martin. Le troisième est une nouvelle opération concernant la réfection du chemin du Buhl et du Bubenbach, qui se fera en lien avec la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement portée par le SDEA. Je laisse mes collègues élus présenter ces trois projets : tout d'abord l'extension du poste de police municipale, puis la création du parc Saint-Martin et enfin la réfection du chemin du Buhl et du Bubenbach.

Claude BOEHM :

Merci, Gérard. Je vais prendre la parole sur ces différents points. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais me permettre de ne pas me cantonner uniquement à l'état des lieux des trois projets, mais pour en arriver là, j'aimerais juste vous faire un petit récapitulatif pour que, en toute transparence, vous ayez à l'esprit le travail qui a été effectué non seulement par vous tous par rapport aux différents engagements sur la commune et au vote des différents budgets, mais par les employés de la Ville et par toutes les entreprises qui nous ont accompagnés. Il y a trois entités dont nous allons parler : la partie bâimentaire, la partie aménagement urbain et la partie voirie.

Sur l'aspect bâimentaire, en introduction du projet d'extension du poste de la police municipale, je voudrais que vous sachiez où nous en sommes aujourd'hui et d'où nous sommes partis il y a six ans, après un état des lieux rapide de toutes les propriétés bâties de la Ville de Barr, à savoir les bâtiments publics d'une part, mais aussi de nombreux appartements et bâtiments locatifs d'autre part. L'objectif a été d'optimiser ce parc en se séparant d'une partie de celui-ci qui était jugée vétuste et qui aurait engendré d'importants coûts de fonctionnement. Comme on vous l'explique assez souvent, la partie fonctionnement du budget – et Olivier ne va pas me contredire –, c'est le sacerdoce pour arriver à l'équilibre ; il faut que nous travaillions constamment sur les dépenses de fonctionnement tout en optimisant la valeur et le patrimoine de la commune, ainsi que la valeur humaine qui s'emploie tous les jours à travailler au profit de la commune.

Donc suite à cet état des lieux, un cinquième du parc a été cédé. Cela nous a permis à la fois de baisser nos dépenses de fonctionnement de manière continue sur les six ans, mais aussi de créer un réservoir financier supplémentaire pour procéder à des acquisitions qui étaient jugées plus stratégiques par l'équipe municipale. On peut parler du bâtiment de la gare ou du parc Saint-Martin, c'est quelque chose d'extrêmement stratégique et ce sont des choses qui ont pu aboutir parce que nous avons pu optimiser le parc vieillissant de certains bâtiments. Toutefois, nous avons gardé sous le coude une importante réserve foncière non bâtie pour la commune et pour la suite, la Ville de Barr dispose encore d'un gros réservoir qui permet de voir l'avenir un peu plus sereinement et de passer d'éventuelles crises qui s'annoncent dans le futur. Malheureusement, on voit le contexte international actuel et c'est important pour une commune de garder une réserve foncière pour laquelle on peut procéder à des cessions rapidement et remplir un peu les caisses de la Ville pour pouvoir assumer les investissements qui en valent la peine.

Concernant le parc de bâtiments restants, la moitié de ce parc a bénéficié en six ans de travaux d'amélioration. C'est un important travail qui a été réalisé, il était plus que nécessaire. Quand on parle de travaux d'amélioration, il s'agit bien évidemment de travaux d'amélioration énergétique. Depuis la crise énergétique post-Covid, nous avons revu les choses de manière complètement différente et nous avons décidé d'investir assez massivement dans la rénovation énergétique de bon nombre de bâtiments, qu'ils soient à titre locatif ou des bâtiments publics. Nous avons également mis en place un important plan de sobriété qui a été nécessaire et pour lequel l'ensemble des agents de la Ville ont joué le jeu et c'est tant mieux, car cela nous a permis de baisser des coûts de fonctionnement qui devenaient exorbitants sur les énergies. L'éclairage public en fait partie, de même que le remplacement de l'éclairage LED dans l'ensemble de nos bâtiments, le travail sur les isolations thermiques et les remplacements des différentes chaudières. Effectivement, c'est un important travail sur cette sobriété énergétique et ces histoires d'économies.

Nous avons aussi, à travers ces travaux-là, réalisé des classements de nos bâtiments publics en établissements recevant du public. Un ERP, c'est important pour la responsabilité du Maire parce que tous les jours, dans nos différents bâtiments, il faut qu'on reçoive le public dans des conditions de sécurité qui soient optimales. Au début du mandat, nous avions bon nombre de bâtiments publics qui soit n'étaient pas classés, soit étaient sous avis défavorable de la Commission de sécurité. Donc, nous avons travaillé énormément pour aujourd'hui avoir nos bâtiments publics qui sont tous, sans restriction, sous avis favorable pour la réception du public. Par exemple la mairie, pendant plus de vingt ans, a été sous avis défavorable et nous avons réalisé très rapidement des travaux nous permettant de rentrer dans le rang et d'afficher enfin un avis favorable à la réception du public.

Nous avons également classé des établissements comme le caveau de la Folie Marco qui n'était pas classé ; le musée de la Folie Marco, c'est une pépite que nous avons sur la commune, qui reçoit du public et que nous avons aussi classé entre-temps ; idem pour la maison des associations ; l'école de musique est un bâtiment certes vieillissant mais que nous maintenons pour pouvoir accueillir dans les meilleures conditions, il souffrait d'un manque de classement d'ERP et cela a été régularisé ces dernières années.

J'ai parlé des logements. On peut en penser ce qu'on veut et dire que la Ville de Barr, comme toutes les collectivités, n'a pas vocation à avoir des logements à mettre en location. À première vue, ça semble assez clair, sauf qu'en y cherchant un peu plus loin – je me tourne vers ma collègue Florence et d'autres dans la salle qui travaillent dans l'aspect social tous les jours –, on a aussi en responsabilité, quand on est une collectivité, à pouvoir loger certains habitants dans des conditions décentes et à pouvoir assurer soit un logement temporaire le temps de retrouver une situation stable, soit un logement pérenne dans le temps parce qu'il y a des enfants ou parce qu'il y a des difficultés dans le couple. Nous avons cet objectif-là à la Ville de Barr, c'est de faire le maximum pour pouvoir proposer des logements décents à une population qui le mérite et qui subit une mauvaise passe, comme cela pourrait nous arriver à toutes et à tous.

Sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : nous souffrions dans nos bâtiments d'un manque d'accessibilité pour ce public bien ciblé. C'est déjà compliqué pour eux tous les jours et s'ils ont des difficultés à entrer dans une collectivité, dans une mairie, dans une maison des associations ou autre, c'est encore plus difficile. Donc, nous avons très rapidement mis en place un plan de rénovation et d'aménagement en accessibilité. Sur la fin courante de cette année, l'ensemble des travaux de mise en conformité et d'accessibilité en PMR seront réalisés.

Les gros projets, bien évidemment, vous les avez en tête. La toiture de l'école des Vosges a été un très gros projet en termes bâtimentaires. Pour le caveau de la Folie Marco, on voit le résultat aujourd'hui et c'est quelque chose qui donne envie de s'y installer à nouveau. La réfection de la salle de danse a fait partie des gros projets au profit des Barrois et des associations.

J'arrive au sujet de l'extension du poste de police municipale. Nous avons un nombre d'agents qui a augmenté. Nous avons des évolutions réglementaires relatives à l'armement et à la vidéoprotection qui a été mise en place. Nous avons aussi des locaux décents pour pouvoir accueillir nos policiers et policières municipales qui ont besoin de se changer en arrivant au travail le matin et qui le faisaient au bureau, devant tout le monde et devant la baie vitrée

comme c'était le cas jusqu'à maintenant. Tout cela sera gommé, effacé et les travaux avancent bien. Bien évidemment, cela n'a pas été un long fleuve tranquille, mais nous y arrivons. Vous aurez l'opportunité de voir ce poste de police qui sera finalisé en septembre 2026. Les délais sont tenus. Théoriquement, ceux qui vont continuer l'aventure ne devraient plus avoir de problématique. Aujourd'hui, c'est un bâtiment extrêmement important et utile. Nous avons un investissement de près de 380.000 € pour cet aménagement, dans la continuité de la salle de danse. Voilà où nous en sommes aujourd'hui sur ce poste de police. Vous avez de la visibilité sur sa mise en service.

Je continue sur le deuxième projet qui est le parc Saint-Martin. J'ai parlé de son acquisition tout à l'heure, de la stratégie pour la Ville de Barr et de l'intérêt pour la population de bénéficier de ce terrain-là. Cela a été extrêmement physique et combatif pour son acquisition, mais nous y sommes arrivés grâce à nous tous, portés par Nathalie qui a passé énormément de temps en négociations. Le résultat est là.

Ce parc urbain arrive dans la continuité d'importants projets que nous avons mis en place sur ces six dernières années : la végétalisation, l'aménagement des différents espaces et la désimperméabilisation des sols deviennent une nécessité aujourd'hui. Vous vous rappelez tous des différents travaux, dont le premier était la désimperméabilisation et la végétalisation du multi-accueil. Nous avons enchaîné par la végétalisation et la désimperméabilisation de la cour de l'école de la Vallée qui était aussi un gros projet plus que nécessaire, puis par le parvis de l'école des Vosges avec la création du parking, avec les récupérations des eaux sur parcelles et les aménagements végétalisés qui ont été réalisés en complément des espaces de jeu. Il y a eu d'autres investissements massifs pour la gestion des espaces urbains, comme la réfection totale de l'aire intergénérationnelle et de l'ensemble des aires de jeu de la commune.

Bien évidemment, nous ne nous arrêtons pas là. Beaucoup de projets sont en cours de réalisation et beaucoup sont en ligne de mire sur des aménagements d'espaces publics. Le gros projet du moment, c'est effectivement ce parc urbain Saint-Martin qui sera, quant à lui, terminé en juin de cette année et pourra bénéficier aux habitants de la commune pour l'été. Un investissement massif de plus de 400.000 € a été alloué. Vous avez ici quelques images de l'avancée des travaux : nous venons de réaliser les plantations en complément de celles qui ont pu être maintenues parce que vous imaginez bien que pour un parc recevant du public, nous n'avons pas voulu prendre de risques sur les arbres qui étaient malades, qui souffraient et qui ont été diagnostiqués l'un après l'autre par une entreprise indépendante et privée à laquelle nous avons fait appel. Cela permettra aux habitants d'avoir un espace vert pour cet été et qui va pouvoir bénéficier en intergénérationnel autant pour lire un bouquin, pour jouer avec ses enfants, pour aller promener la poussette ou simplement faire sa balade pour être au frais et non pas au soleil. Voilà pour cet aménagement et voilà pour cette réception qui se fera en juin 2026.

Je ne vous embête plus trop longtemps... Concernant la voirie, beaucoup de travail a été réalisé sur la ville de Barr. Forcément, les attentes des habitants sur la partie voirie sont immenses. Certains réseaux sont extrêmement vieillissants et les plus anciens datent de 1901 : ce sont les réseaux d'eau potable sur le secteur avenue des Vosges, rue des Jardins et sur le *chemin* du Buhl – cette fois-ci, je n'ai pas dit *rue* du Buhl parce que souvent, je m'emporte... Tous ces travaux de voirie ont été réalisés en parfaite collaboration avec les autres entités telles que le Gaz de Barr pour la réfection du réseau gaz, le SDEA pour la partie alimentation en eau potable et assainissement, et les différents opérateurs de téléphonie pour la fibre et la téléphonie qui sont enfouies sur tout le projet.

Pour revenir en arrière, des travaux de voirie sur la commune avaient été réalisés. Le premier avait été la réfection complète du chemin du Hungerplatz. Rappelez-vous ce chemin qui était chaotique, on n'arrivait quasiment pas à monter en voiture sans y laisser un amortisseur ou une roue, ce n'était absolument pas possible ! On a un tel écrin de verdure sur ce secteur-là, avec un bel établissement de restauration qui peut nous accueillir et l'ouverture sur le château d'Andlau et du Spesbourg, qu'effectivement, on se devait de réaliser rapidement, en partenariat avec les syndicats forestiers, cet aménagement-là. S'en est suivi l'aménagement complet du quartier du Lerchenberg qui a donné une bouffée d'oxygène à tous les habitants du secteur qui étaient un peu, disons, abasourdis par les odeurs des réseaux d'assainissement extrêmement

vétustes ; ce n'était plus possible de continuer ainsi et là, nous avons rendu un quartier qui est beaucoup plus adéquat. Le secteur Gare était un très gros projet qui est finalisé et pour lequel il y a eu beaucoup d'échanges, de discussions, beaucoup de choix à réaliser ; le résultat aujourd'hui autour de la gare est plutôt satisfaisant et les objectifs sont atteints. Nous parlions tout à l'heure du parvis de l'école des Vosges, mais tout le secteur Vosges a été sécurisé par un passage surélevé et différents aménagements qui ont été réalisés avec beaucoup d'entre vous et avec beaucoup d'énergie, et qui ont permis aujourd'hui de retrouver une circulation un peu plus apaisée sur ce secteur, et surtout une accessibilité à l'école moins difficile.

Parce qu'on ne s'arrête jamais à la Ville de Barr, nous avons d'ores et déjà travaillé sur le réaménagement complet du secteur Buhl-Bubenbach. Vous pouvez le voir sur la photo : regardez l'état des chaussées, c'est extrêmement compliqué. Un premier travail a déjà été fait par le Gaz de Barr par rapport à leur viabilité et ce secteur-là est l'un des plus vieillissants en eau et en assainissement sur la ville de Barr. En partenariat avec le SDEA, comme sur tous les projets, il a été décidé d'enchaîner tout de suite sur ce projet de voirie et de prévoir une réfection totale de l'espace sur le chemin du Buhl et le chemin du Bubenbach, une réfection totale d'un plateau surélevé de réduction de vitesse à l'intersection entre le chemin du Buhl et la rue de la vallée Saint-Ulrich, et idem sur l'aménagement provisoire qu'on avait installé pour réduire la vitesse à l'intersection entre le chemin du Bubenbach et la rue de la vallée Saint-Ulrich, un peu plus bas. Ces aménagements provisoires devront être repensés pour devenir définitifs lors de ce chantier. Pour vous dire en toute transparence ce que nous avons déjà débuté et où nous nous situons aujourd'hui : le SDEA a validé les investissements pour 2026 en termes de remplacement du réseau d'eau potable et d'assainissement, pour près de 400.000 €. Donc, le SDEA participe pour près de 400.000 € sur ces travaux et ensuite, la Ville de Barr interviendra avec l'aide d'un maître d'œuvre – parce que c'est un gros projet de voirie comme pour le secteur Gare – sur la réfection totale de la chaussée, le remplacement de l'éclairage urbain, l'enfouissement des réseaux secs et tous les réseaux de téléphonie pour qu'on n'ait plus cette pollution visuelle. Tout cela devra être réfléchi, partagé, tranché sur le type d'aménagement, sur le sens de la circulation, sur les réductions de vitesse, sur les développements des mobilités douces. Bien évidemment, il n'y a rien de figé, tout est ouvert et tout devra être discuté comme cela s'est fait sur le secteur gare. Pour le reste à charge de la Ville de Barr, nous sommes partis sur un coût d'investissement de 400.000 € pour ce projet-là aussi. Les travaux portés par le SDEA concernant l'assainissement et l'eau potable démarreront fin 2026 et se dérouleront jusqu'à la fin de l'hiver. Cela laissera quasiment un an à compter d'aujourd'hui pour discuter de la faisabilité et de la façon dont nous amènerons ce secteur pour la partie voirie qui devrait débuter dans la foulée, au début du printemps 2027.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les différents projets et sur les investissements qui vous sont proposés ce soir au Conseil municipal. J'espère ne pas vous avoir éteints... Merci à vous.

Gérard GLOECKLER :

Cher Claude, tu as été parfait, comme d'habitude ! Revenons au budget. Puisque tous les chiffres ont été annoncés et s'il n'y a pas de questions, je vous propose maintenant de passer au vote une dernière fois : qui s'abstient ? Qui vote contre ? Tout est adopté à l'unanimité et c'est ainsi que se termine ma mission.

Rapport :

Lors de sa séance du 23 février 2026, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2026. Le budget primitif de la Ville de Barr pour l'exercice 2026 a été élaboré à partir de ces orientations et des besoins recensés entre-temps.

Les documents budgétaires sont joints en annexe, accompagnés d'un rapport explicatif retraçant les principales opérations financières.

Le Budget Primitif 2026 se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'inv. votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 595 576,62 €	3 230 176,79 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	2 192 083,38 €	-
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	3 557 483,21 €
	=	=
Total de la section d'investissement	6 787 660,00 €	6 787 660,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 990 000,00 €	8 169 985,60 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	-	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	1 820 014,40 €
	=	=
Total de la section de fonctionnement	9 990 000,00 €	9 990 000,00 €
TOTAL DU BUDGET	16 777 660,00 €	16 777 660,00 €

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 23 février 2026,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Ville de Barr présenté par le Maire, soumis au vote par nature

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2026 pour le vote du budget,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'inv. votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 595 576,62 €	3 230 176,79 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	2 192 083,38 €	-
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	3 557 483,21 €
	=	=
Total de la section d'investissement	6 787 660,00 €	6 787 660,00 €
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 990 000,00 €	8 169 985,60 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	-	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	1 820 014,40 €
	=	=
Total de la section de fonctionnement	9 990 000,00 €	9 990 000,00 €
TOTAL DU BUDGET	16 777 660,00 €	16 777 660,00 €

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire :

Merci Claude et merci Gérard pour toutes ces précisions et pour le vote du budget également.

**N° 10 / 05-III-2026 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – EXERCICE 2026
67021-016-2026-03-05-20**

Madame la Maire :

Nous passons à la suite des points à l'ordre du jour avec les **subventions versées aux associations culturelles**, qui seront présentées par Marièle COLAS-SCHOLLY.

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons la chance d'avoir sur Barr un riche tissu associatif puisque nous avons près d'une centaine d'associations, qu'elles soient sportives, culturelles, caritatives, scolaires... Nous allons déjà délibérer pour les subventions aux associations culturelles, dans un souci de lisibilité, de transparence. C'est pour cela que

nous souhaitons faire approuver ces délibérations de manière distincte, pour avoir le détail des montants qui sont versés :

- Harmonie municipale Union de Barr : 6.000 € pour le fonctionnement, toujours sur présentation de justificatifs, et la valorisation de mise à disposition des locaux à la maison des associations pour un montant de 6.060 €, ce qui nous fait un total de 12.060 €.
- Société viticole pour l'organisation de la fête du vin, pour un montant de 500 €.
- Consistoire luthérien de Barr – ce sont les concerts qui sont organisés à l'église par le consistoire, là aussi sur présentation de projets et sur justificatifs, pour un montant de 1.500 €.
- Association Elektron Prod : il s'agit de la valorisation de mise à disposition des locaux dans la maison des associations pour un montant de 1.500 €.
- Société d'histoire et d'archéologie : il y a une partie fonctionnement à hauteur de 200 € et la valorisation de mise à disposition des locaux au sein de l'Hôtel de Ville pour un montant de 4.270 €, ce qui représente un total de 4.470 €.
- Chorale Eranthis : 300 € pour son fonctionnement. Ils sont également hébergés au sein de l'Hôtel de Ville.
- Groupe folklorique Les Barrois pour 500 € de fonctionnement et eux aussi sont hébergés au sein de l'Hôtel de Ville, dans la salle de danse.

L'ensemble de ces subventions représente un montant de 20.830 €. Vous êtes amenés à voter ces subventions aux associations culturelles dont le détail est affiché à l'écran. Il s'agit d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement des subventions ainsi qu'à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération. Est-ce que quelqu'un a des questions sur ces subventions ? Qui est pour ? Merci à tous.

Rapport :

La Ville de Barr contribue au fonctionnement des associations barroises et prévoit chaque année des crédits de subventions dans son budget.

Au regard des dispositions réglementaires et dans un souci de lisibilité et de transparence, la Ville de Barr a choisi de faire approuver par délibérations distinctes du budget et par types d'associations, l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget.

Il est proposé au conseil municipal de voter les montants des subventions annuelles aux associations culturelles pour l'année 2026, selon le tableau suivant :

Harmonie municipale "Union de BARR"		12 060,00 €
Fonctionnement (sur présentation de justificatifs)	6 000,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	6 060,00 €	
Société Viticole		500,00 €
Organisation de la Fête du Vin	500,00 €	
Consistoire Luthérien de Barr (concerts)		1 500,00 €
Sur projets et présentation de justificatif.	1 500,00 €	
Elektron Prod		1 500,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	1 500,00 €	
Société d'Histoire & d'Archéologie		4 470,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	4 270,00 €	
Chorale "Eranthis"		300,00 €
Fonctionnement	300,00 €	
Groupe folklorique "Les Barrois"		500,00 €
Fonctionnement	500,00 €	

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L2311-7 et L.1611-4,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations barroises dans leurs actions,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

OCTROYE une subvention aux associations culturelles, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2026 :

Harmonie municipale "Union de BARR"		12 060,00 €
Fonctionnement (sur présentation de justificatifs)	6 000,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	6 060,00 €	
Société Viticole		500,00 €
Organisation de la Fête du Vin	500,00 €	
Consistoire Luthérien de Barr (concerts)		1 500,00 €
Sur projets et présentation de justif.	1 500,00 €	
Elektron Prod		1 500,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	1 500,00 €	
Société d'Histoire & d'Archéologie		4 470,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	4 270,00 €	
Chorale "Eranthis"		300,00 €
Fonctionnement	300,00 €	
Groupe folklorique "Les Barrois"		500,00 €
Fonctionnement	500,00 €	

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux versements des subventions ainsi qu'à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**N° 11 / 05-III-2026 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – EXERCICE 2026
67021-016-2026-03-05-21**

Madame la Maire :

Merci. Nous passons aux **subventions pour les associations sportives** :

- La première s'adresse à l'Office municipal des sports avec 35.000 € reconduits, puisque sont adhérentes de l'OMS un peu plus d'une trentaine d'associations répondant à une fédération française.
- Outre ces associations, nous avons également une participation aux charges d'électricité, toujours sur présentation de justificatifs, qui a été mise en place lors de l'augmentation des coûts de l'énergie puisque les associations pouvaient bénéficier, elles, du bouclier tarifaire, ce qui n'était pas le cas de la collectivité. Elles ont accepté à l'époque de prendre en charge en direct les différentes factures et nous nous étions engagés à rembourser, soit 1.400 € pour le Tennis club et 600 € pour le Club boulistes.
- Valorisation de mise à disposition des salles pour le Ski club à hauteur de 1.020 € et le Twirling bâton pour 1.825 €.
- Réduction du prix de location des installations sportives : je vous rappelle que les associations que vous voyez listées ici occupent les salles du centre sportif qui appartiennent à la Communauté de Communes, pour lesquelles elles sont facturées de leur occupation. La Ville pratique depuis de nombreuses années un remboursement à hauteur de 90 % de ces factures pour le badminton, le basket, le billard, le boxing club, l'union handball, le tennis club, le tennis

de table, le foot, le judo, le club de tir du Piémont et le krav maga, tout ceci pour un montant total de 31.400 € pour les remboursements des locations.

Cela nous fait une subvention totale aux associations sportives de 71.245 €. Avez-vous des questions ? Dans ce cas, je passe au vote : qui est pour ? Merci pour l'unanimité. J'ai oublié de préciser que n'ont pas pris part au vote Philippe FOISSET, Dilek YAGIZ, Laure KOPP-BRUSSIEUX et Hervé WEISSE de par leur forte implication dans diverses associations qui ont été citées.

Rapport :

La Ville de Barr contribue au fonctionnement des associations barroises et prévoit chaque année des crédits de subventions dans son budget.

Au regard des dispositions réglementaires et dans un souci de lisibilité et de transparence, la Ville de Barr a choisi de faire approuver par délibérations distinctes du budget et par types d'associations, l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget.

Il est proposé au conseil municipal de voter les montants des subventions annuelles aux associations sportives pour l'année 2026, selon le tableau suivant :

Fonctionnement des associations		35 000,00 €
Assoc. Sportives affiliées à l'OMS	35 000,00 €	
Tennis club		1 400,00 €
Participation aux charges d'électricité (sur justific.)	1 400,00 €	
Club Bouliste		600,00 €
Participation aux charges d'électricité (sur justific.)	600,00 €	
Ski-Club		1 020,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	1 020,00 €	
Twirling-Bâton		1 825,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	1 825,00 €	
Réduction du prix de location des installations sportives (DCM du 25/03/1996)		
- Badminton Club	4 500,00 €	4 500,00 €
- Basket Club	4 500,00 €	4 500,00 €
- Billard Club :		
(Réduction loyer et participation aux charges locatives - Forf.	5 000,00 €	5 000,00 €
- Boxing Club	1 000,00 €	1 000,00 €
- Union Handball Club	3 000,00 €	3 000,00 €
- Tennis Club	6 500,00 €	6 500,00 €
- Tennis de Table	4 500,00 €	4 500,00 €
- Football Club	400,00 €	400,00 €
- Judo Club	1 000,00 €	1 000,00 €
- Club de Tir du Piémont	200,00 €	200,00 €
- Krav Maga	800,00 €	800,00 €

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L2311-7 et L.1611-4,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations barroises dans leurs actions,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

Le Conseil Municipal
(moins les voix de P. FOISSET, H. WEISSE, D. YAGIZ et L. KOPP-BRUSSIEUX qui n'ont pas pris part au vote)

OCTROYE une subvention aux associations sportives, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2026 :

Fonctionnement des associations		35 000,00 €
Assoc. Sportives affiliées à l'OMS	35 000,00 €	
Tennis club		1 400,00 €
Participation aux charges d'électricité (sur justif.)	1 400,00 €	
Club Bouliste		600,00 €
Participation aux charges d'électricité (sur justif.)	600,00 €	
Ski-Club		1 020,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	1 020,00 €	
Twirling-Bâton		1 825,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	1 825,00 €	
Réduction du prix de location des installations sportives (DCM du 25/03/1996)		
- Badminton Club	4 500,00 €	4 500,00 €
- Basket Club	4 500,00 €	4 500,00 €
- Billard Club :		
(Réduction loyer et participation aux charges locatives - Forf.	5 000,00 €	5 000,00 €
- Boxing Club	1 000,00 €	1 000,00 €
- Union Handball Club	3 000,00 €	3 000,00 €
- Tennis Club	6 500,00 €	6 500,00 €
- Tennis de Table	4 500,00 €	4 500,00 €
- Football Club	400,00 €	400,00 €
- Judo Club	1 000,00 €	1 000,00 €
- Club de Tir du Piémont	200,00 €	200,00 €
- Krav Maga	800,00 €	800,00 €

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux versements des subventions ainsi qu'à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**N° 12 / 05-III-2026 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES – EXERCICE 2026
67021-016-2026-03-05-22**

Madame la Maire :

Nous passons maintenant aux **subventions aux associations scolaires**. C'est Marièle qui reprend la parole.

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Merci. Nous avons une enveloppe conséquente qui est versée pour les sorties éducatives et culturelles. Nous finançons à la fois le bus et les entrées aux écoles pour ces sorties :

- École maternelle des Vosges : 1.408 €.
- École maternelle des Vignes : 1.782 €.
- École maternelle des Tanneurs : 1.386 €.
- École élémentaire des Vosges : 2.684 €.

- École de la Vallée : 6.588 €. Il y a également une classe verte qui aura lieu à Muttersholtz et la subvention est un peu différente : pour les sorties culturelles, c'est 22 € par élève et pour les classes vertes, c'est 9 € par jour et par élève.

- Pour l'école élémentaire des Tanneurs, il y a à la fois la subvention de fonctionnement aux activités éducatives pour un montant de 2.926 € et la classe verte Le Saulcy pour un montant de 1.134 €.

Cela représente un montant de 17.908 €.

- S'ajoute également une participation au rallye mathématique d'Alsace pour un montant de 250 €.

Est-ce que vous avez des questions ? Si ce n'est pas le cas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport :

La Ville de Barr contribue au fonctionnement des associations barroises et prévoit chaque année des crédits de subventions dans son budget.

Au regard des dispositions réglementaires et dans un souci de lisibilité et de transparence, la Ville de Barr a choisi de faire approuver par délibérations distinctes du budget et par types d'associations, l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget.

Il est proposé au conseil municipal de voter les montants des subventions annuelles aux associations scolaires pour l'année 2026, selon le tableau suivant :

Ecole maternelle des Vosges	Subvention de fonctionnement activités éducatives	1 408 €	1 408 €
Ecole maternelle des Vignes	Subvention de fonctionnement activités éducatives	1 782 €	1 782 €
Ecole maternelle des Tanneurs	Subvention de fonctionnement activités éducatives	1 386 €	1 386 €
Ecole élémentaire des Vosges	Subvention de fonctionnement activités éducatives	2 684 €	2 684 €
Ecole de la Vallée	Subvention de fonctionnement activités éducatives	3 168 €	6 588 €
	Classe verte à Muttersholtz	3 420 €	
Ecole élémentaire des Tanneurs	Subvention de fonctionnement activités éducatives	2 926 €	4 060 €
	Classe verte Le Saulcy	1 134 €	
Associations scolaires	Rallye Mathématiques d'Alsace		250,00 €
	Sur projets et présentation de justificatifs	250,00 €	

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L2311-7 et L.1611-4,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations scolaires dans leurs actions,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

OCTROYE une subvention aux associations scolaires, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2026 :

Ecole maternelle des Vosges	Subvention de fonctionnement activités éducatives	1 408 €	1 408 €
Ecole maternelle des Vignes	Subvention de fonctionnement activités éducatives	1 782 €	1 782 €
Ecole maternelle des Tanneurs	Subvention de fonctionnement activités éducatives	1 386 €	1 386 €
Ecole élémentaire des Vosges	Subvention de fonctionnement activités éducatives	2 684 €	2 684 €
Ecole de la Vallée	Subvention de fonctionnement activités éducatives	3 168 €	6 588 €
	Classe verte à Muttersholtz	3 420 €	
Ecole élémentaire des Tanneurs	Subvention de fonctionnement activités éducatives	2 926 €	4 060 €
	Classe verte Le Saulcy	1 134 €	
Associations scolaires	Rallye Mathématiques d'Alsace		250,00 €
	Sur projets et présentation de justificatifs	250,00 €	

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux versements des subventions ainsi qu'à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**N° 13 / 05-III-2026 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SOCIALES ET ŒUVRES CARITATIVES – EXERCICE 2026
67021-016-2026-03-05-23**

Madame la Maire :

Le point suivant concerne les **subventions aux associations sociales et œuvres caritatives**, et ne prennent pas part au vote Laure RUZZA, Florence WACK et Jean-Luc GERSTENMEYER qui font partie du bureau de certaines associations.

Pour ces associations, il s'agit de subventions à :

- Barr Entr'aide : 1.000 € de fonctionnement, et la mise à disposition du local au 5 rue des Tanneurs qui est évaluée à 6.000 €.
- Même valorisation pour la Friperie du Pays de Barr qui occupe les locaux : 6.000 €.
- Club de l'Âge d'or : subvention de fonctionnement de 200 €.
- Subvention de 200 € à la Ligue contre le cancer - Comité du Bas-Rhin.
- Subvention de 6.030 € à la Croix Blanche, pour laquelle nous soutenons la location d'un garage pour deux véhicules à hauteur de 860 €, les frais d'assurance pour deux ambulances pour 700 € et la mise à disposition des locaux valorisés hauteur de 4.470 €.
- GESCOD : subvention annuelle de 500 €.

Est-ce que quelqu'un est contre ces subventions ? S'abstient ? Merci.

Rapport :

La Ville de Barr contribue au fonctionnement des associations barroises et prévoit chaque année des crédits de subventions dans son budget.

Au regard des dispositions réglementaires et dans un souci de lisibilité et de transparence, la Ville de Barr a choisi de faire approuver par délibérations distinctes du budget et par types d'associations, l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget.

Il est proposé au conseil municipal de voter les montants des subventions annuelles aux associations sociales barroises et à certaines œuvres caritatives pour l'année 2026, selon le tableau suivant :

"BARR Entr' aide"		7 000,00 €
Fonctionnement	1 000,00 €	
Mise à disposition d'un local sis 5 Rue des Tanneurs :	6 000,00 €	
Friperie du Pays de Barr		6 000,00 €
Mise à disposition d'un local sis 5 rue des Tanneurs	6 000,00 €	
Club de l'Age d'Or		200,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Ligue contre le Cancer - Comité du Bas-Rhin		200,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
"Croix Blanche de BARR"		6 030,00 €
- Frais location garage pour 2 véhicules	860,00 €	
- Frais assurance pour 2 ambulances	700,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	4 470,00 €	
GESCOD		500,00 €
Fonctionnement	500,00 €	

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L2311-7 et L.1611-4,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations barroises dans leurs actions,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

Le Conseil Municipal
(moins les voix de **L. RUZZA, F. WACK, D. YAGIZ et J-L. GERSTENMEYER** qui n'ont pas pris part au vote)

OCTROYE une subvention aux associations sociales barroises et à certaines œuvres caritatives, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2026 :

"BARR Entr' aide"		7 000,00 €
Fonctionnement	1 000,00 €	
Mise à disposition d'un local sis 5 Rue des Tanneurs :	6 000,00 €	
Friperie du Pays de Barr		6 000,00 €
Mise à disposition d'un local sis 5 rue des Tanneurs	6 000,00 €	
Club de l'Age d'Or		200,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Ligue contre le Cancer - Comité du Bas-Rhin		200,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
"Croix Blanche de BARR"		6 030,00 €
- Frais location garage pour 2 véhicules	860,00 €	
- Frais assurance pour 2 ambulances	700,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	4 470,00 €	
GESCOD		500,00 €
Fonctionnement	500,00 €	

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux versements des subventions ainsi qu'à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

N° 14 / 05-III-2026 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES D'INTERET GENERAL – EXERCICE 2026
67021-016-2026-03-05-24

Madame la Maire :

Nous passons au point 14 avec des **subventions à diverses associations et structures d'intérêt général**. Ne prennent pas part au vote Olivier MESSMER, Hervé WEISSE, Sandrine

KRIEGER qui a donné procuration à Gérard GLOECKLER – tu ne lèves qu'une seule main ou pas... Je n'oublie personne ? Ferda, tu peux nous présenter ce point si tu es d'accord.

Ferda ALICI :

Bonsoir à tout le monde, merci pour la parole. Je vais prendre la suite pour vous détailler les associations et structures d'intérêt général pour les subventions de l'année 2026 :

- Association Nature & Vie pour un montant total de 1.664 €, avec 200 € de fonctionnement et 1.464 € de valorisation mise à disposition de locaux.
- 13.000 € de fonctionnement pour l'Amicale du personnel de la Ville de Barr.
- 5.092,50 € pour la SPA de Moyenne Alsace, qui correspond au fonctionnement calculé selon le nombre d'habitants.
- 200 € de fonctionnement pour le Souvenir français - Comité de Barr.
- 100 € pour l'Union nationale des combattants - section Barr, qui correspond au fonctionnement.
- 1.200 € pour l'association Modélisme ferroviaire, dont 200 € de fonctionnement et 1.000 € de participation aux charges d'électricité sur présentation de justificatifs.
- 1.600 € pour la Généalogie – c'est la valorisation de mise à disposition des locaux.
- ACABE – Association des commerçants – pour un montant de 1.000 €, répartis avec 500 € de fonctionnement et 500 € sur projets et présentation de justificatifs.
- 850 € pour l'association Réagir, qui correspond à la valorisation de mise à disposition de locaux.
- Comité des fêtes pour un montant de 27.760 €, dont 25.000 € de fonctionnement et 2.760 € de valorisation de mise à disposition de locaux.
- 500 € pour l'Amicale des sapeurs-pompiers, qui correspond au fonctionnement.
- 18.059,04 € pour la Communauté de Communes du Pays de Barr - EPIC tourisme qui correspond à un montant de 13.959,04 € de mise à disposition de locaux et 4.100 € de frais de nettoyage annuel.

Cela nous fait un montant total de 71.025,54 €.

Avant de soumettre au vote, j'ai les montants que je viens de vous décrire et en même temps, il faudra également voter pour la conclusion d'une convention de subventionnement pour le Comité des fêtes car le montant dépasse 23.000 € à l'année, suite à l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens du 12 avril 2000.

Avez-vous des questions ? Je passe au vote. Qui est pour ? Merci pour l'unanimité.

Rapport :

La Ville de Barr contribue au fonctionnement des associations barroises et prévoit chaque année des crédits de subventions dans son budget.

Au regard des dispositions réglementaires et dans un souci de lisibilité et de transparence, la Ville de Barr a choisi de faire approuver par délibérations distinctes du budget et par types d'associations, l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget.

Il est proposé au conseil municipal de voter les montants des subventions annuelles aux associations et structures d'intérêt général pour l'année 2026, selon les tableaux suivants :

Nature & Vie		1 664,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	1 464,00 €	
Amicale du Personnel de la Ville de BARR		13 000,00 €
Fonctionnement	13 000,00 €	
SPA de Moyenne Alsace		5 092,50 €
Fonctionnement (selon le nombre d'habitants)	5 092,50 €	
Le Souvenir Français - Comité de BARR		200,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Union Nat. Combattants - Section BARR		100,00 €
Fonctionnement	100,00 €	
Association Modélisme Ferroviaire		1 200,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Participation aux charges d'électricité (sur justif.)	1 000,00 €	
Généalogie		1 600,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	1 600,00 €	
ACABE - Association des Commerçants		1 000,00 €
Fonctionnement	500,00 €	
Sur projets et présentation de justificatifs	500,00 €	
Ass. Réagir		850,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	850,00 €	
Comité des Fêtes		27 760,00 €
Fonctionnement	25 000,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	2 760,00 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers		500,00 €
Fonctionnement	500,00 €	
Communauté de Communes Pays de Barr - EPIC Tourisme		18 059,04 €
Mise à disposition de locaux rue des Bouchers	13 959,04 €	
Frais de nettoyage annuels	4 100,00 €	

Par ailleurs, dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre les personnes publiques et les associations, l'article 10 de la loi n°2000-31 relative aux droits des citoyens du 12 avril 2000 impose la conclusion d'une convention de subventionnement également appelée convention d'objectifs et de moyens, qui est obligatoire au-delà d'un montant fixé à 23 000 euros annuels. En conséquence, une convention doit être signée entre la ville de Barr et le comité des fêtes.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer les subventions citées ci-dessus et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des Fêtes ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L2311-7 et L.1611-4,

VU l'article 10 de la loi n°2000-31 relative aux droits des citoyens du 12 avril 2000,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations barroises dans leurs actions,

Et en vertu de l'exposé préalable,

APRES examen et discussion,

Le Conseil Municipal,

(moins les voix de O. MESSMER, H. WEISSE et S. KRIEGER qui a donné procuration à G. GLOECKLER)

OCTROYE une subvention aux associations et structures d'intérêt général, conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2026 :

Nature & Vie		1 664,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (M.d.A.)	1 464,00 €	
Amicale du Personnel de la Ville de BARR		13 000,00 €
Fonctionnement	13 000,00 €	
SPA de Moyenne Alsace		5 092,50 €
Fonctionnement (selon le nombre d'habitants)	5 092,50 €	
Le Souvenir Français - Comité de BARR		200,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Union Nat. Combattants - Section BARR		100,00 €
Fonctionnement	100,00 €	
Association Modélisme Ferroviaire		1 200,00 €
Fonctionnement	200,00 €	
Participation aux charges d'électricité (sur justif.)	1 000,00 €	
Généalogie		1 600,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	1 600,00 €	
ACABE - Association des Commerçants		1 000,00 €
Fonctionnement	500,00 €	
Sur projets et présentation de justificatifs	500,00 €	
Ass. Réagir		850,00 €
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	850,00 €	
Comité des Fêtes		27 760,00 €
Fonctionnement	25 000,00 €	
Valorisation mise à disposition de locaux (H.d.V.)	2 760,00 €	

Amicale des Sapeurs Pompiers		500,00 €
Fonctionnement	500,00 €	
Communauté de Communes Pays de Barr - EPIC Tourisme		18 059,04 €
Mise à disposition de locaux rue des Bouchers	13 959,04 €	
Frais de nettoyage annuels	4 100,00 €	

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des Fêtes.

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux versements des subventions ainsi qu'à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des Fêtes.

**N° 15 / 05-III-2026 TARIFS MUNICIPAUX - FIXATION
67021-016-2026-03-05-25**

Rapport :

Les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics, le pouvoir de fixer les tarifs revient au conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de mettre à jour les tarifs pratiqués par la ville de Barr.

Ces derniers sont annexés au présent rapport.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des tarifs municipaux,

CONSIDERANT que certains tarifs précédemment adoptés nécessitent une mise à jour, notamment au regard de la périodicité de leur application,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

ADOPTE l'ensemble des tarifs selon l'état annexé à la délibération.

PORTE application de ces tarifs au 1^{er} avril 2026 et au 1^{er} septembre 2026 pour l'école de musique.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents liés à la présente décision.

**N° 16 / 05-III-2026 OPERATION FONCIERE – REGULARISATION PARCELLE
CADASTREE SECTION 25 N° 336 SISE RUE DE
L'ALTENBERG (GERDAN)
67021-016-2026-03-05-26**

Rapport :

Lors d'un relevé foncier, il a été constaté qu'un aménagement de voirie, empiète sur la parcelle cadastrée section 25 n°336 de 7,03 ares, sise rue de l'Altenberg, appartenant à la société GERDAN.

Ladite parcelle est donc affectée à l'usage direct du public et constitue de fait une dépendance du domaine public communal.

Il convient donc de régulariser juridiquement cette situation, par l'acquisition de ladite parcelle, afin de pouvoir l'intégrer dans le domaine public communal.

Aussi s'agissant d'une simple régularisation, d'une emprise déjà aménagée en voirie publique, la Ville a proposé à la société GERDAN, d'acquérir ladite parcelle, au prix d'un euro symbolique, ce qui a été accepté par le propriétaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de régulariser cet empiètement, et d'acquérir la parcelle cadastrée section 25 n°336 au prix symbolique d'un euro, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur.

Délibération :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.1311-10,
- VU** l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux attributions exercées au nom de la commune ;
- VU** l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;
- VU** l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité d'une approbation par le Conseil Municipal de la Ville de Barr,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser l'empiètement de la voirie publique sur la propriété privée,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer cette emprise de la voirie publique, dans le domaine public communal en vue de sa gestion optimale et de faire cesser une occupation de fait de la propriété privée adjacente,

CONSIDERANT que le propriétaire a accepté le prix et les conditions d'acquisition ;

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

DECIDE d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 25 n°336, de 7,03 ares, auprès de la société GERDAN, au prix symbolique d'un euro, hors frais et taxes éventuellement dus en sus par l'acquéreur.

SITUATION ANCIENNE					
Section	Numero parcelaire	Ligne		Contenance	Nature de culture Des greens des bimens
		Force	Metres		
19	344 77			16,31	sol
M BLEESZ Christophe né le 02/02/1965 domicile 1 place de l'Eglise a REICHSFELD (67140) pour 1/5 M BLEESZ Daniel né le 09/12/1968 domicile 4 rue des Pommes a WINGERSHEIM LES QUATRE BANS (67170) pour 4/5 Mme BLEESZ Françoise née le 12/12/1970 domicile 5 rue du Riedling à BERNAARDSWILLER (67210) pour 1/5 Mme LECKLER Dorise épouse BLEESZ née le 07/04/1940 domicile 23 route du Homard à BARR (67140) pour 3/5					
				16,31	

SITUATION NOUVELLE					
Section	Numero parcelaire	Ligne		Contenance	Nature de culture Des greens des bimens
		Force	Metres		
19	428 77	(A)		16,03	sol
Lieu dit Le Ruisseau du Mehlwald comme colonne 4					
19	429 77	(B)		0,28	sol
comme colonne 4					
				16,31	

ANNEXE 2

Commune de BARR
Section 19
Echelle : 1/500

1 rue de Pully
67210 OBERNAI
Tél : 03 88 95 64 51
obernai@ellipse-goo.fr

Plan

Dossier : 3171-16

Département : BAS-RHIN
 Commune : BARR
 Tribunal d'instance : SELESTAT
 Date de dépôt :

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
 CADASTRE ET LIVRE FONCIER

0443 PVA
 Avril 1987
 3171-16

PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1984 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.)

N° D'ORDRE DU DOCUMENT	12815
------------------------	-------

Section : 19
 Numéro(s) : 346/75

PERSONNE AGREEE POUR ETABLI LE DOCUMENT

Document établi en vertu de la loi
 A OBERNAI le 25/07/2023



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE
 A Obernai le 05 NOV. 2024

Pôle topographique
 et de Gestion Cadastre
 20 rue Gaston Romazotti
 67125 MOESHEIM Cedex

L'inspecteur
 Arnaud GILTZ
 Cadastre des Impôts Bas-Rhin

SITUATION ANCIENNE							
Section	Numéro parcelaire	Lieu		Nom, profession, adresse ou occupation	Contenance		Nature de culture ou désignation des édifices
		Surface	Mètres		N°	CA	
19	348 75			M. PHILIPP Joseph rte le 21/02/1937 carré 25 route du Hochwald à BARR (57440) pau. 114 M. PHILIPP Joseph, Emile Eugène n° 10 - DGB/1977 pour 348	9,25		sol
					9,25		

SITUATION NOUVELLE							
Section	Numéro parcelaire	Lieu		Nom, profession, adresse ou occupation	Contenance		Nature de culture ou désignation des édifices
		Surface	Mètres		N°	CA	
19	442 75		(A)	Lequel est à l'usage du Hochwald	9,13		sol
					9,13		
19	443 75		(B)	carré colonne 4	0,72		sol
					0,72		

ANNEXE 3

Commune de BARR
Section 19
Echelle : 1/500

Dossier : 3171-16

Plan

1 rue de Pully
67210 OBERNAI
obernaia@ellipse-geo.fr

Tel : 03 88 95 64 51
obernaia@ellipse-geo.fr

Direction GÉNÉRALE DES IMPÔTS
CADASTRE ET LIVRE FONCIER

Departement : BAS-RHIN
Commune : BARR
Tribunal d'instance : SELESTAT
Date de dépôt :

3171-16
Mars 1982
3171-16

PROCES-VERBAL D'ARRENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE DU DOCUMENT	1215 Y
---------------------------	--------

Section : 19
N°(s) : 71, 117a, 117b et 117c

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A OBERNAI le 25/07/2023



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A Vollein le 25 SEP. 2024

L'inspecteur, Anne BERTON

Pôle topographique
et de Gestion Cadastrique
20 rue Gaston Romaszko
67123 MOUSHEIM Cedex

SITUATION ANCIENNE						
Section	N° de parcelle	Ligne		Nom, profession, ancien ou propriétaire	Contenance	Nature de culture ou désignation des bâtiments
		1	2			
19	71			M. KOCH Joel né le 08/12/1962 à SELESTAT domicilé 288 route du Hohwald à BARR (67140)	8,96	sol
19	117a			idem	4,86	sol
19	117b			idem	5,38	sol
19	117c			idem	4,76	sol
					23,96	

SITUATION NOUVELLE						
Section	N° de parcelle	Ligne		Nom, profession, ancien ou propriétaire	Contenance	Nature de culture ou désignation des bâtiments
		3	4			
19	71	434	(A)	Lieu dit : Roues du Hohwald comme colonne 4	8,61	sol
19	71	435	(B)	comme colonne 4	0,35	sol
19	117	436	(C)	comme colonne 4	4,71	sol
19	117	437	(D)	comme colonne 4	0,15	sol
19	117	438	(E)	comme colonne 4	5,18	sol
19	117	439	(F)	comme colonne 4	0,22	sol
19	117	440	(G)	comme colonne 4	4,52	sol
19	117	441	(H)	comme colonne 4	0,24	sol
					23,96	

ANNEXE 4



1 rue de Pully
67210 OBERNAI
Tel: 03 88 95 04 51
obernai@ellipse-geo.fr

Plan

Commune de BARR

Section 19

Echelle : 1/500

Dossier : 3171-16

Département

Bas-Rhin

Commune

BARR

Tribunal d'instance

SELSIA

Date de dépôt

Direction Générale des Impôts
CADASTRE ET LIVRE FONCIER

644 974
(Ann 1997)
3171-16

PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 3^e mars 1884
applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE DU DOCUMENT	12736
---------------------------	-------

Section : 19
Numéro(s) : 115 et 116

PÉRIODE ADJUGÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A OBERNAI le 25/07/2023

Le Géomètre, expert :



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

OBERNAI le 25 SEP 2023

Le Directeur

Annexes :
Hébergement
Mise en œuvre du plan
25 SEP 2023

Pôle topographique
et de Gestion Cadastre
20 rue Gaston Ramazzotti
67125 KOLSHEIM Cedex

SITUATION ANCIENNE							
1	2	Ligne		4	Commune		8
		fonction	particulier		N°	CD	
18	115			M BEYER Jean-Marc né le 08/07/1977 à STRASBOURG domicile 0032 Kuehenweg à SAKS (Allemagne) pour 1/2 Mme BEYLER Martine née le 14/03/2001 à STRASBOURG pour 1/2	4	08	Bd
19	118			idem	11	83	verger, sol
					15 : 91		

SITUATION NOUVELLE							
7	8	Ligne		10	Commune		12
		fonction	particulier		N°	CD	
18	115	(A)		Lot 411 - Route du Hohwald comme colonne 4	3	83	sol
19	115	(B)		comme colonne 4	0	15	sol
19	118	(C)		comme colonne 4	11	48	verger, sol
19	119	(D)		comme colonne 4	0	37	sol
					15 : 91		

**N° 17 / 05-III-2026 PROMOTION DE L'IDENTITE ARCHITECTURALE ET URBAINE
LOCALE - OCTROI DE SUBVENTION
67021-016-2026-03-05-27**

Madame la Maire :

Merci beaucoup. Le point 17, qui concerne l'identité architecturale avec l'octroi d'une subvention, nous est présenté par Assia SCHULTZ.

Assia SCHULTZ :

Merci, Madame la Maire. Deux subventions sont soumises au vote :

- Une subvention pour Mme KLING Isabelle pour le changement de ses fenêtres, pour une subvention de 320 €.
- Nous avons aussi M. SORGIUS Michel pour le changement de ses volets, pour une subvention de 4.260 €.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci, à l'unanimité.

Madame la Maire :

En fait, nous avons déjà voté la première subvention lors du DOB. Pour Monsieur SORGIUS, effectivement, vous pouvez voir ici la qualité de la rénovation qui a été réalisée : on voit sur la gauche le crépi et les volets qui tombent, et il a sécurisé sa façade et ses volets pour les quelques années à venir. Merci.

Rapport :

Par décisions des 29 juin 1998, 14 décembre 1998 et 7 septembre 2009, le Conseil Municipal a délibéré afin de mettre en place un dispositif d'aide visant à promouvoir l'identité architecturale et urbaine locale, mises en œuvre conjointement avec la Collectivité Européenne d'Alsace.

Ces dispositions de promotion de l'identité architecturale et urbaine locale, permettent aux bénéficiaires de l'aide communale de solliciter l'aide départementale aux mêmes taux, doublant ainsi le financement de leurs travaux.

Afin de permettre la poursuite du processus d'entretien et de restauration des immeubles anciens barrois, une délibération du Conseil Municipal, en date du 8 juillet 2013, a permis de doubler les tarifs communaux.

Par délibération en date du 27 mai 2019, le Conseil Municipal a validé la participation au nouveau dispositif mis en place par la Collectivité Européenne d'Alsace, tout en maintenant son propre dispositif communal.

C'est dans ce cadre que plusieurs dossiers de demande de subvention, au titre du dispositif communal, ont été déposées.

Au regard des éléments qui ont été exposé ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal, donner une suite favorable à ces demandes, et d'attribuer, au titre de la promotion de l'identité architecturale et urbaine locale, à :

- Monsieur SORGIUS Michel demeurant 12 rue Principale, 67220 Breitenau, pour le ravalement de façade, la rénovation de la toiture et le changement des volets sis 2 rue du Général Vandenberg à BARR : la subvention de 4 260 €.

Délibération :

VU sa décision, en date du 8 juillet 2013, fixant les subventions communales octroyées au titre de la promotion de l'identité architecturale et urbaine locale,

VU sa décision en date du 27 mai 2019,

CONSIDERANT les dossiers présentés au titre de la promotion de l'identité architecturale et urbaine locale,

VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 03 mars 2026,

Et en vertu des exposés préalables,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

OCTROIE, au titre de la promotion de l'identité architecturale et urbaine locale, à :

- Monsieur SORGIUS Michel demeurant 12 rue Principale, 67220 Breitenau, pour le ravalement de façade, la rénovation de la toiture et le changement des volets sis 2 rue du Général Vandenberg à BARR : la subvention de 4 260 €.

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

DIVERS ET COMMUNICATIONS**Madame la Maire :**

Nous en avons terminé avec les points à l'ordre du jour et nous en arrivons aux communications et points divers en commençant par le CMJ, avec Anémone.

Anémone KOFFEL :

Merci. Hier, quelques jeunes du Conseil municipal des jeunes ont participé à la plantation d'arbres à l'arrière du parking de la Folie Marco. Là, on ne le voit pas, mais juste devant eux se trouve le parking de la Folie Marco. Cette opération a été préparée en amont par nos services techniques et les jeunes avaient souhaité participer à la plantation de ces arbres parce que c'est un sujet qui leur tient particulièrement à cœur.

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Le dimanche 29 mars à 17 heures aura lieu le concert des ensembles de l'école de musique. C'est toujours un très grand moment. Les classes des écoles vont participer ; elles sont encadrées par Myriam FLEURENCE et nous souhaitons créer du lien entre les écoles à travers la musique. Nous étions toujours serrés parce que d'habitude, ça se passe dans la salle des fêtes et nous n'avions jamais assez de place parce que les parents et grands-parents ont envie de venir assister à ce moment, mais cette année, pour la première fois, ce concert aura lieu à l'église protestante de Barr. Différents espaces vont être investis et il y aura même un écran géant pour retransmettre le concert, pour que tout le monde puisse voir les différentes scènes.

Je voulais vous signaler aussi que la directrice de l'école de musique vous avait annoncé un concert de MONROE, une artiste lyrique franco-américaine, qui devait avoir lieu le 16 mai prochain. Elle aura la chance de représenter la France à l'Eurovision qui aura lieu à cette même date et forcément, elle ne pourra pas être à Barr, mais ce concert va être reporté. Il y a beaucoup de travail autour de ce concert parce qu'il y a plusieurs chœurs qui vont intervenir et c'est un beau partenariat en amont qui est mené. L'organisateur nous a certifié qu'il serait

présent à une date ultérieure. Nous espérons que ce sera très bientôt et nous vous communiquerons cette information dès qu'elle sera disponible. Merci.

Madame la Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres communications ? Oui, une prise de parole d'Éric GAUTIER.

Éric GAUTIER :

Madame la Maire, merci de me donner la parole. Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux, à vous public fidèle et à tous les vidéo-facebookers en ligne, bonsoir. Puisque cette soirée sera pour moi la der des ders – mon dernier Conseil municipal –, je me suis dit, après quelques hésitations tout de même, que je me devais une petite intervention. Ceux qui me connaissent savent qu'elles sont rarement incolores, inodores et sans saveur. Autrement dit, on aime ou on n'aime pas, mais on n'est pas indifférent... Je vais utiliser une formule que j'ai déjà utilisée en Conseil et que j'aime bien, en premier lieu parce que j'en suis l'auteur, mais aussi et surtout parce qu'elle exprime si bien le fossé qui existe et se creuse entre le respect des idées et l'intolérance. Je vais donc vous demander quelques instants d'attention pour certains, et quelques instants de patience pour les autres.

Après avoir effectué deux mandats présidés par deux maires assez différents, avec une assiduité variable, mais toujours impliqué et plus particulièrement lorsque je l'estimais nécessaire, des interventions parfois musclées mais jamais irrespectueuses, des votes contre la majorité trop souvent timides à mon goût, je me dois ce soir de vous révéler mes conclusions après ces douze années de mandat municipal.

Ceux qui me connaissent le savent : je ne me suis jamais soumis au conformisme idéologique et politique, en même temps stérilisant et donc stérile à mon sens, et au néoprogressisme qui n'est qu'un mantra sémantique masquant l'authentique décadence de notre civilisation. Qu'on ait pu me taxer d'extrémiste radical est en définitive un compliment pour moi, car l'étymologie du mot « radical » est *racine*, c'est-à-dire qui appartient à la nature profonde, à l'essence d'un être ou d'une chose. Revendiquer nos racines à la face du monde, qu'elles soient territoriales ou spirituelles, horizontales ou verticales, tel un arbre au fil des tempêtes et des sécheresses, est vital, aujourd'hui comme hier et comme de tout temps. Mais à l'heure des cosmopolites nomades mondialistes, ces vertus sont aujourd'hui taxées d'extrémisme réactionnaire. Donc si ce que je défends s'apparente à de l'extrémisme radical pour certains, j'en prends acte et j'en suis fier.

Mais je dois ce soir reconnaître que j'ai plutôt bénéficié, au cours de ces six années au sein de cette assemblée, d'une indulgence bienveillante. On pourrait considérer cela comme une simple attitude démocratique plutôt qu'un exploit vertueux, mais la réalité est souvent tout autre. C'est pourquoi je tiens à saluer ce soir votre attitude au fil de ces six années, initiée et soutenue, il va de soi, par Madame la Maire.

Pour aller au bout de ce constat, je pensais pouvoir bénéficier de ces qualités – démagogiquement dites inclusives – dans les rangs de celles et ceux qui m'ont côtoyé et qui prétendent à la prochaine gestion de notre commune. Mais force est de constater que ce ne fut pas le cas, loin s'en faut.

Nous allons devoir faire très prochainement des choix pour notre commune et, un an plus tard peut-être, pour ce qui reste de la France. Alors, mon choix est dicté par un raisonnement simple : que ceux qui ont accordé leur place et leur parole aux défenseurs de nos racines et de nos traditions restent en place, et que celles et ceux qui s'y sont opposés y réfléchissent encore six années.

Pour ce qui me concerne et quoi qu'il advienne, je resterai impliqué et disponible, comme nous en avons convenu avec Madame la Maire et Monsieur Claude HAULLER, dans la mise en œuvre très concrète des divers outils au service des réserves communales de sécurité civile dans tout le piémont de Barr.

Je vous souhaite donc un succès franc prochainement, une bonne continuation et un bon courage à tous. Merci pour votre attention – ou merci pour votre patience.

[Applaudissements]

Madame la Maire :

Merci, Éric. Est-ce qu'il y en a d'autres qui souhaitent prendre la parole ? Oui, Marièle ?

Marièle COLAS-SCHOLLY :

Madame la Maire, chère Nathalie, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, nous souhaitons te remercier pour ces six années passées à la tête de notre commune. Nous avons commencé il est vrai dans des conditions qui étaient très particulières, en plein Covid, et je crois qu'on a su faire preuve de résilience. Ces moments, même s'ils ont été difficiles, nous ont rapprochés et nous ont permis de voir que finalement, même dans les moments difficiles, on arrive à créer de belles choses et être au service de nos concitoyens.

Durant ces six années, tu as su t'engager avec énergie, disponibilité, écoute et un attachement profond à notre territoire et à ses habitants. Nous avons travaillé ensemble, partagé des projets, parfois des débats plus ou moins animés, mais toujours avec la volonté d'agir pour le bien de notre commune.

Nous souhaitons aussi remercier les agents de la Ville dont l'implication et le professionnalisme sont essentiels à la mise en œuvre des projets et au bon fonctionnement de notre collectivité.

Ce soir, nous voulions simplement te dire merci. Merci pour ton engagement, pour le temps consacré, pour les sacrifices consentis – et on sait qu'ils sont nombreux – et pour tout le travail accompli toutes ces années. C'est avec beaucoup de reconnaissance que nous terminons ce mandat à tes côtés. Merci.

[L'assemblée se lève et applaudit]

Madame la Maire :

Merci, je ne m'attendais pas à ça... Comment voulez-vous que je continue, maintenant... ? Claude aussi ? Je t'en prie. Si on continue comme ça, avec plaisir...

Claude BOEHM :

Je vais te laisser récupérer trente secondes... Je me permets une dernière parole à titre individuel. Vous le savez toutes et tous, c'est mon dernier Conseil municipal aussi. Certes, je n'ai fait que la moitié de la période d'Éric, mais ça a été six années intenses qui ont été extrêmement prolifiques en termes de connaissances par rapport aux différents aspects techniques d'un rôle d'Adjoint au Maire, sur différents domaines. Ça a été également une année extraordinaire en termes de relations humaines, à évoluer avec vous depuis les premiers jours. Nous avons eu beaucoup d'échanges, de discussions, nous n'étions pas d'accord sur certains aspects et au final, on doit trancher dans l'intérêt de la collectivité. Je tenais aussi à tous vous remercier pour vos implications diverses et variées, chacun à vos niveaux. On le dit souvent, mais effectivement, ça prend tout son sens : c'est sûr que seul, on va plus vite, mais quand on est tous ensemble, on va beaucoup plus loin, et c'est quand même ce qu'il faut retenir.

Nathalie, j'ajoute encore une chose aux formidables paroles de Marièle qui représentait toute l'assemblée ici présente : merci pour ton soutien pendant ces six années, parce que c'est important d'avoir un Maire qui soutient son Conseil municipal et ses Adjoints. Merci pour la confiance que tu as pu nous donner, parce que nous avons une part d'autonomie en tant qu'Adjoints, c'est extrêmement important pour pouvoir s'épanouir dans cette fonction et c'est primordial pour moi aussi.

Je tenais tous à vous remercier par rapport à cela. Merci surtout à toi, Nathalie, parce que ce sont des sacrifices, c'est de la présence et de l'énergie. Elle va chercher des ressources supplémentaires tous les jours et plus elle avance en âge comme nous tous et plus, comme le vin, ça se bonifie et ça trouve de l'énergie supplémentaire...

Je tenais en complément à remercier d'abord mon épouse Virginie. C'est compliqué pour elle, ce n'est pas facile : les pompiers, etc., et là, on rajoute encore une charge ! Merci à elle d'avoir soutenu cet engagement, c'est difficile pour elle aussi.

Les agents de la Ville, Marièle en a parlé et Nathalie en parle tout le temps. On les met tous en avant parce que c'est eux qui sont au premier revers sur le terrain. Ils sont présents, ils échangent beaucoup avec les citoyens, c'est vraiment le premier fusible et ils jouent leur rôle d'une façon formidable. Et tous les agents, sans exception, participent à ce que cette ville soit ce qu'elle est aujourd'hui, et surtout participeront dans le futur à ce que ce soit encore meilleur.

Il y a également mes collaborateurs directs avec qui j'ai pu travailler et auprès desquels j'ai beaucoup appris. Olivier, vous avez été un super DGS ; vous avez beaucoup de maîtrise et beaucoup de calme et en termes de stratégie, vous avez su des fois étouffer les braises et nous guider un peu mieux sur le bon chemin. C'est souvent la fougue de l'élu qui est rattrapé par le technicien et ça, c'est plutôt bien parce que c'est extrêmement complémentaire. Il y a aussi Aurélie et Stéphane au patrimoine-voirie, Carole et Sandrine à l'urbanisme, Mathilde et Sébastien qui étaient mes collaborateurs directs même si j'ai pu travailler avec tout le monde, la police municipale avec Thierry et ses collègues, avec qui j'ai travaillé beaucoup en début de mandat avant de donner le témoin à Gérard.

Je vais m'arrêter là parce que j'ai fait le tour. Ça a été beaucoup d'émotions. Je vous souhaite le meilleur pour la suite et surtout de vous inscrire dans la continuité ; vous le valez bien et les Barrois ont besoin de vous, c'est certain et je le dis avec franchise. Comme dirait l'autre, « ça va le faire », et c'est plutôt tant mieux pour la suite. Je croise tous les doigts de mes mains.

Une dernière parole pour notre collègue, mon ami, votre ami Serge qui était avec nous depuis le début et qui n'est malheureusement pas là aujourd'hui pour partager ces moments, mais j'y pense tous les jours et je pense que vous aussi. C'est le premier qui m'a accueilli dans l'équipe quand Nathalie m'a fait venir, c'est le premier avec qui j'ai échangé dans la salle et je m'en souviendrai toujours. Il reste gravé en moi et en vous, je pense. Merci à vous tous.

[Applaudissements]

Madame la Maire :

Il n'y a personne qui veut prendre la parole, pour que je puisse me remettre ? On a une pensée pour Marie-Hélène qui est l'épouse de Serge et qui nous regarde sans aucun doute. Je m'étais bien remise, pourtant... En tous les cas, merci pour vos différentes prises de parole et pour votre confiance. À mon tour de dire quelques mots et heureusement que je les ai rédigés, parce qu'il faut essayer de garder une certaine tenue en tant que Maire...

C'est vrai que c'est un moment très particulier puisque nous venons de voter le budget. C'est le dernier Conseil municipal de ce mandat. Six années dans une vie municipale, ce sont beaucoup de réunions, énormément de décisions, des débats, des projets, mais surtout, ce sont six années d'engagement au service d'une commune et de ses habitants.

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des Conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition. Certains l'appellent différemment, on va utiliser le terme classique. La démocratie locale vit par le débat, par l'expression de points de vue différents – Éric, tu l'as mentionné. Au cours de ces années, nous avons parfois eu des discussions nourries, parfois des désaccords, mais je crois pouvoir dire qu'en effet, nos échanges se sont toujours tenus dans le respect de chacun et dans le cadre de l'ordre républicain, et cela mérite d'être souligné. Je souhaite aussi remercier très sincèrement les élus de l'équipe municipale pour l'implication dont vous avez fait preuve durant ces six années. Être Conseiller municipal, c'est souvent accepter des réunions tard le soir, des week-ends consacrés à des manifestations, des dossiers parfois complexes à

étudier, des permanences, des rencontres avec les habitants, les associations, les acteurs économiques. C'est un engagement qui est profondément bénévole et qui demande beaucoup de disponibilité. Je vous ai vus, au fil de ce mandat, répondre présent pour les moments importants de la vie de la commune : les cérémonies républicaines, vous étiez présents ; les événements associatifs, présents ; les rencontres avec les habitants, présents ; les inaugurations, présents. Mais aussi lors des moments les plus discrets du travail municipal – les commissions, les réunions techniques, les visites de terrain, les arbitrages parfois difficiles : présents.

Ce mandat a aussi connu des périodes particulières. Nous avons traversé ensemble des crises. Je parle évidemment de celles du Covid, de l'énergie. Nous avons passé des moments qui ont demandé de l'adaptation – pour le dire ainsi – et de la solidarité et chacun, à sa place, a pris sa part pour que la commune continue d'avancer et de fonctionner.

Je voudrais adresser un mot particulier à celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas poursuivre cet engagement à l'issue du mandat. L'engagement municipal est exigeant. Il arrive parfois un moment où on souhaite consacrer davantage de temps à sa famille, à sa vie personnelle ou professionnelle. Je le respecte profondément, même si ce n'est pas le choix que j'ai fait et je m'en excuse auprès des membres de ma famille. Votre investissement pendant ces années a été précieux et je tiens à vous remercier très chaleureusement pour tout ce que vous avez apporté à notre commune : Gökay AKBAYRAK ; Angèle KLEINMANN, toujours présente malgré un emploi du temps pas toujours compatible avec une vie de Conseillère municipale, tout comme pour Saadene DELENDIA, toujours présent aux manifestations comme la Rue des Arts et toutes les autres, et j'en passe ; Éric GAUTIER – tu vois, je te mélange même avec les autres –, tu as joué le jeu de l'opposition républicaine jusqu'au bout du mandat, tu as apporté des idées et nous pouvions échanger, nous restions à l'écoute des propositions pour les habitants, notamment en matière de sécurité civile ou pour partir à la recherche d'une banderole « Barr capitale viticole » qui n'a pas été retrouvée à ce jour, il me semble ; Bertrand REUSCHLÉ, fidèle, très impliqué, bien que parfois portant des idées différentes, mais toujours dans le respect, et c'est ce qui fait la force de notre équipe ; Gérard GLOECKLER, le plus ancien, sans qui la fête des Vendanges n'aurait pas été sur ce mandat, et qui sait apporter la bonne humeur dans les services – ce n'est pas l'événementiel qui dira le contraire.

Enfin, Claude BOEHM – et je n'ai fait que six lignes, mais nous pourrions nous attarder – a porté de nombreuses délégations dont celle de la sécurité civile publique, celle de l'urbanisme et tant d'autres. Une délégation pas facile, sans doute même la plus difficile. J'ai souhaité avoir des Adjointes engagés en forte responsabilité. C'est ce qui, sans doute, a fait le charme de votre mandat, mais qui a nécessité beaucoup de temps et avec toujours le retour, je dois le dire : j'ai été informée très régulièrement de l'avancée des projets et je vous en remercie. C'est ce qui a fait notre particularité, qui a fait aussi que nous avons pu nous sortir des différents moments difficiles. Une délégation, donc, pas facile, avec des pouvoirs du Maire limités face à une réglementation existante. Il y a un code de l'urbanisme. C'est une délégation qui nécessite de nombreuses qualités dont tu as pu faire bénéficier la ville : la patience, l'écoute, les compétences techniques et des heures de réunions et de rencontres avec les concitoyens. Je ne parle pas des bons moments que nous avons pu passer entre nous lors de réunions, des moments sympathiques qui sont nécessaires dans la vie d'une communauté. Je m'arrête là, mais j'aurais tant à dire.

Je veux aussi saluer celles et ceux qui souhaitent continuer à s'impliquer dans la vie publique locale, et je m'adresse à tous les autres ici présents. Cet engagement est important pour la vitalité de notre démocratie et pour la continuité du service rendu aux habitants.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des agents de la Ville – tu as déjà fait une bonne partie, Claude. Les décisions prises autour de cette table n'auraient pas de sens sans les femmes et les hommes qui, chaque jour, sont sur le terrain, sont l'image visible de la Ville dans les services administratifs, techniques, culturels, éducatifs ou sociaux, qui les mettent en œuvre. Leur professionnalisme, leur disponibilité, leur sens du service public sont essentiels. Qu'il s'agisse de préparer un événement communal, d'entretenir les équipements, d'accueillir les habitants, d'accompagner les associations, de gérer les dossiers administratifs ou de conduire

les projets de la commune, leur travail est souvent discret, mais toujours indispensable et nous avons la fierté de pouvoir dire que nous avons été soutenus.

Je ne l'ai pas écrit, mais il faut quand même citer Olivier HOERDT – il n'aime pas ça – avec qui nous avons eu des moments très difficiles au début, compte tenu de la situation. Il est arrivé en catastrophe, il a sauvé le soldat Ryan... En tous les cas, c'est un plaisir de travailler à vos côtés et d'avoir une personne qui a de réelles compétences financières et juridiques. Et lorsqu'il n'a pas les informations, il va les chercher. Merci beaucoup, Olivier.

Cette œuvre collective repose sur toute cette alchimie élus-agents, mais aussi sur le tissu associatif et citoyen qui fait vivre la commune au quotidien. Alors ce soir, je veux simplement vous dire merci. Merci pour ces années d'engagement, pour le travail accompli, pour le temps consacré au service de l'intérêt général. Je ne puis qu'exprimer ma fierté d'avoir pu travailler avec vous. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne continuation dans vos engagements respectifs et je vous dis tout simplement : à bientôt. Merci.

[Applaudissements]

Fin de la séance : 21 h 00.

Le secrétaire de séance,
Gérard GLOECKLER



Nathalie KALTENBACH
Maire de BARR

